



Conseil de sécurité

Distr. générale
28 mars 2019

Original : français

Lettre datée du 20 mars 2019, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

Conformément à la résolution [2431 \(2018\)](#) du Conseil de sécurité, dans laquelle le Conseil a demandé à l'Union africaine de rapporter régulièrement les activités liées à l'exécution du mandat de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM), j'ai l'honneur de vous transmettre une lettre du Président de la Commission de l'Union africaine (voir annexe) ainsi que son rapport sur la Somalie (voir pièce jointe 2).

Pour votre information, veuillez également trouver ci-joint le concept stratégique des opérations de la Mission, 2018-2021 (voir pièce jointe 1) ainsi que les communiqués pertinents du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine lors de ses 806^e et 827^e réunions (voir pièces jointes 3 et 4).

Je vous saurais gré de bien vouloir porter ces documents à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(Signé) António Guterres



Annexe

[Original : anglais]

J'ai l'honneur de vous informer que, à sa 827^{ème} réunion, tenue à Addis-Abeba le 13 février 2019, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a examiné et approuvé le concept stratégique des opérations de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) pour la période 2018-2021 (voir pièce jointe 1). Le concept stratégique des opérations a été élaboré en application du communiqué adopté par le Conseil de paix et de sécurité à l'issue de sa 782^{ème} réunion, tenue à Nouakchott le 27 juin 2018 (S/2018/725, annexe), dans lequel celui-ci avait demandé l'élaboration d'un nouveau concept d'opérations de l'AMISOM harmonisé pour soutenir la mise en œuvre du Plan de transition pour la Somalie et des activités concomitantes, et en application de la résolution 2431 (2018) du Conseil de sécurité relative à la réduction des effectifs de l'AMISOM.

Je rappelle également que, à sa 806^{ème} réunion, tenue à Addis-Abeba le 7 novembre 2018, le Conseil de paix et de sécurité a pris note de mon rapport sur la Somalie pour la période d'août à octobre 2018 (voir pièce jointe 2) et du rapport conjoint Union africaine-Organisations des Nations Unies sur l'évaluation de la capacité opérationnelle de l'AMISOM*.

À cet égard, je vous fais tenir ci-joint le texte des communiqués adoptés à l'issue des 806^e et 827^{ème} réunions du Conseil de paix et de sécurité (voir pièces jointes 3 et 4).

Ces documents ont été très utiles à la conduite du cinquième examen conjoint Union africaine-Organisation des Nations Unies de l'AMISOM organisé en mars 2019. J'attends avec intérêt la poursuite du renforcement de la cohérence et de la convergence entre l'Union africaine et l'Organisation des Nations Unies en vue d'assurer une direction collégiale par le Conseil de paix et de sécurité et le Conseil de sécurité quant au renouvellement du mandat et de l'autorité de l'AMISOM avant la fin mai 2019.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de ses pièces jointes aux membres du Conseil de sécurité.

(Signé) Moussa **Faki Mahamat**

* Le texte du rapport peut être consulté dans les archives du Secrétariat.

Pièce jointe 1

Concept stratégique des opérations de la Mission de l'Union africaine en Somalie pour la période 2018-2021

[Original : anglais et français]

I. Préambule

1. La production de ce Concept d'opérations (CONOPS) s'inscrit dans le cadre du Communiqué de la 782^{ème} réunion du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine tenue à Nouakchott, en Mauritanie, le 30 juin 2018 qui a renouvelé, jusqu'au 29 mai 2019, le mandat de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM). Le Communiqué demande à l'AMISOM de prendre toutes les mesures nécessaires pour améliorer son efficacité opérationnelle tout en alignant mieux ses opérations au regard des développements politiques et de l'environnement sécuritaire à travers l'élaboration du CONOPS de la Mission. En se fondant sur l'Évaluation de la disponibilité opérationnelle (EDO) de l'AMISOM et des Forces de sécurité somaliennes (FSS), de l'Examen conjoint UA-NU, de l'Architecture nationale de sécurité (ANS) et plus particulièrement du Plan de transition de la Somalie (PTS), le CONOPS est spécifiquement conçu pour permettre à l'AMISOM de mettre effectivement en œuvre son mandat, en direction d'une transition et du transfert des responsabilités sécuritaires aux Forces de sécurité somaliennes (FSS).

2. Ce CONOPS 2018 de l'AMISOM est différent des autres du fait que sa chartre est précise quant à l'aboutissement d'une transition qui consistera à transmettre les responsabilités sécuritaires, jusque-là dévolues à l'AMISOM, aux institutions sécuritaires somaliennes. Couvrant la période 2018-2021, ce CONOPS est fondé sur une analyse politique réaliste avec des hypothèses majeures précises et des analyses des menaces, apportant des réponses aussi bien aux forces militaires qu'à la réalité de l'économie politique d'Al-Shabab. Il a été conjointement élaboré en étroite collaboration avec le Gouvernement fédéral de la Somalie (FGS), les États membres fédéraux, (EMF) les Nations Unies (NU) et autres parties prenantes-clefs. Il sera examiné périodiquement, en utilisant le suivi et les mesures d'analyse pour évaluer son exécution par rapport à la situation politique et sécuritaire évolutives de la Somalie. La mise en œuvre de ce CONOPS nécessite, entre autres, la disponibilité de soutien et de ressources requises, la reconfiguration de l'AMISOM, la mise à disposition de forces, l'amélioration des capacités et des compétences des FSS et de la volonté politique de toutes les parties prenantes.

II. Contexte

3. Au regard des défis auxquels fait face l'AMISOM dans la mise en œuvre des objectifs définis dans son précédent CONOPS, il a été décidé lors de la réunion de juin 2018 du CPS de l'Union africaine tenue à Nouakchott, Mauritanie, qu'un nouveau CONOPS soit élaboré pour l'AMISOM sur la base d'un délai rallongé et, qui serait en phase pour soutenir la mise en œuvre du PTS. Ceci a été davantage souligné dans les conclusions de l'Examen conjoint UA-NU, et réitéré lors du 26^e sommet du Comité de la Coordination des opérations militaires en Somalie, tenu à Nairobi, Kenya le 27 août 2018. Dans les deux instances, l'évaluation faite estimait que la mise en œuvre du PTS est subordonnée à la résolution collective des défis identifiés par la Zone de responsabilité des FSS et devrait fournir le soutien logistique nécessaire pour les tâches relatives à la transition.

4. Le rapport de la Zone de responsabilité de l'AMISOM finalisé en septembre 2018, soulignait que le soutien à la transition devrait inclure la reconfiguration pour aboutir à un personnel uniformisé de l'AMISOM, de même que le déploiement et l'élargissement de sa composante civile dans les zones clés pour mieux soutenir les opérations militaires et de police de l'AMISOM. Ceci a été souligné dans les conclusions du 26^e MOCC, qui ont aussi mis en exergue l'importance du renforcement des capacités et des compétences de l'AMISOM à travers le tutorat des combats dirigés par l'AMISOM pour garantir des opérations conjointes effectives aux fins de soutenir le PTS.

5. Conformément aux décisions respectives du Conseil des ministres de la Somalie et de la sécurité nationale qui ont approuvé le PTS en avril 2018, le Plan définit les conditions progressives du transfert des responsabilités sécuritaires de l'AMISON aux FSS. Le PTS souligne les priorités essentielles, les étapes et les indicateurs et s'articule en trois parties qui sont nommément les activités opérationnelles, le développement des capacités institutionnelles et l'appui aux activités.

III. Situation politique actuelle

6. Globalement et depuis l'élection du Président Mohamed Abdullahi « Farmaajo » en février 2017, la Somalie a fait des progrès notables. Dans ce contexte, le rôle de l'AMISOM a été déterminant dans l'appui et le maintien des conditions pour la tenue des processus politiques. À cette fin, il y a eu une consolidation du système fédéral de même que l'introduction des réformes politiques essentielles. Ces réformes comprennent les accords sur la Feuille de route politique pour 2020, l'adoption du PTS, l'accord sur le code électoral et les négociations réussies avec le FMI concernant le programme de référence, une condition essentielle pour l'allègement de la dette.

7. Présentement, le FGS et les États membres fédéraux (EMF) entreprennent un processus de révision constitutionnelle. Il est attendu du processus qu'il résolve les questions pendantes en Somalie que sont notamment : les dispositions pour le partage du pouvoir et des revenus et la finalisation de la construction de l'État. Une composante essentielle pour matérialiser ces tâches importantes consiste en la création du Comité technique pour la négociation de la fédération (CNTF). Ceci a été défini par le Conseil national de sécurité (CNS) avec comme tâche d'appuyer l'exécution des piliers fondamentaux pour la stabilité à long terme de la Somalie. Le CNTF offre aussi une plateforme plus inclusive pour la coordination et le dialogue entre le FGS et les EMF en consolidant une atmosphère plus constructive.

8. La Somalie s'engage progressivement vers le redressement économique. Au cœur de son programme économique il y a la capacité du Gouvernement fédéral à instituer des cadres politiques et des mesures de facilitation. Celles-ci ont amélioré la performance des secteurs économique et financiers de la Somalie. Le résultat de ces mesures a aussi enregistré des succès économiques encourageants avec, notamment, les performances du Gouvernement fédéral sur le Programme de suivi du FMI. De plus, la coopération de la Somalie avec les Institutions financières internationales (IFI) comme la Banque mondiale a favorisé les progrès dans sa lutte contre la corruption et ont permis de payer régulièrement les salaires des fonctionnaires. En Septembre 2018, l'Union européenne (UE) a accéléré son soutien budgétaire direct de 100 millions d'euros à la Somalie, alors que la Banque mondiale a offert des subventions s'élevant à 800 millions de dollars EU. Alors que la Somalie est sur une trajectoire ascendante, les progrès demeurent réversibles du fait de la fragilité générale de son paysage politique.

IV. Analyse des menaces

9. L'environnement général de fonctionnement demeure dangereux et difficile au regard de la situation sécuritaire volatile, malgré une légère réduction des incidents violents contre les populations civiles et les travailleurs de l'humanitaire depuis 2014. Toutefois, Al Shabab continue de démontrer sa résilience en menant des attaques terroristes meurtrières contre l'AMISOM, les FSS et les populations civiles.

10. Contexte politique. La Somalie demeure un des États au monde les plus affectés par les conflits suggérant ainsi l'existence de multiples menaces à la stabilité du pays. Depuis près de trois décennies de conflits et de chaos, l'instabilité politique est l'une des plus grandes menaces pour la Somalie, en même temps qu'un facteur protection des intérêts complexes et antagoniques de l'élite somalienne. Présentement, le système fédéral embryonnaire demeure faible et l'instabilité politique est toujours de mise. Au même moment, le Gouvernement fédéral continue de faire face à des défis de la part des dirigeants du EMF qui sont grandement unis dans leur opposition contre Mogadiscio sur nombre de questions, y compris le partage des ressources et la politique étrangère, particulièrement en ce qui concerne la crise du Golfe. L'effet culminant récent sur cette tendance est la décision prise par la majorité des dirigeants des EMF de suspendre officiellement leur coopération avec le Gouvernement fédéral (Communiqué du Garowe CIC du 24 octobre 2018).

11. Au niveau fédéral, la tension politique est souvent maintenue par la poussée perpétuelle de certains membres de l'opposition et de parlementaires pour un remaniement ministériel et par le limogeage du premier ministre, engendrant ainsi des menaces fréquentes de motion de défiance et de destitution. De même, au niveau des EMF, particulièrement Galmudug et Hirshabelle, l'instabilité politique a engendré des menaces de motion de défiance et de votes de blocage, et ont conduit à la déchéance de certains dirigeants de l'opposition. Ceci a été aggravé par le fait que la politique en Somalie est grandement sous-tendue par les clans. Dans les faits, les divisions claniques couplées à la prolifération des armes dans le pays et l'absence de l'État de droit sont une porte ouverte à la violence et aux conflits armés. Cette situation ne saurait changer significativement dans le court terme.

12. Par ailleurs, les interférences externes dans les affaires intérieures de la Somalie, particulièrement par les acteurs non africains, menacent de perturber la paix et les efforts de construction de l'État qui sont présentement en cours en Somalie. L'importance géostratégique de la Somalie a souvent déclenché une concurrence entre certains pays occidentaux et du Golfe.

A. Menaces sécuritaires: présence de Groupes d'opposition armés

Al-Shabaab

13. Al-Shabaab demeure le groupe armé le plus actif en Somalie et constitue la plus grande menace aux FGS et à l'AMISOM. Il continue de mener des attaques contre l'AMISOM en essayant de forcer ses Pays contributeurs de troupes (PCT) à se retirer de la Somalie. Ses principaux objectifs stratégiques consistent à renverser le gouvernement fédéral et mettre en place un État islamique en Somalie fondé sur la Sharia et élargir cette idéologie à travers l'Afrique de l'Est. Il essaye de réaliser ceci en sabotant le processus en cours visant à mettre en place un gouvernement entièrement fonctionnel dans le Centre et le Sud de la Somalie, convaincu que cette approche du gouvernement fédéral est une menace à sa base de soutien et à ses sources de financement. Ainsi, comme on peut s'y attendre, le groupe a été prompt à reprendre les territoires perdus par le FGS et l'AMISOM au cours des dernières années, en vue d'accroître ses revenus en provenance des ports maritimes et des impôts découlant

principalement des activités agricoles. De plus, Al-Shabaab a mis en place son propre cadre juridique dans les zones sous son contrôle et influence dans le but d'instaurer la peur et la suspicion au sein des populations locales et d'instituer un mécanisme de règlement des litiges qui fait défaut aux autorités fédérales.

14. Commandant entre 4 000 et 7 000 combattants actifs, y compris des étrangers, Al-Shabaab contrôle toujours près du cinquième du territoire somalien, principalement dans les zones rurales non gouvernées et dans les petites villes au centre et au sud de la Somalie, avec des bastions dans la Vallée de Juba, le Lower Shabelle, le Middle Shabelle, et le Upper Gedo. Pour s'assurer d'un flux continu de combattants, le groupe s'est engagé dans une campagne agressive de recrutement d'enfants soldats et de combattants étrangers en provenance de la Syrie et de l'Irak faisant ainsi de la Somalie un lieu sûr pour ces éléments de l'État islamique (ISIS) qui y viennent pour se renforcer et se consolider.

15. Une des forces principales d'Al-Shabaab réside en sa capacité à offrir une gouvernance alternative, y compris notamment une justice fondée sur la loi islamique (Sharia), des services de base comme l'éducation, la santé et de l'aide alimentaire dans les zones sous son contrôle. En maintenant quasiment une administration parallèle à celle des FGS et des FMS, Al-Shabaab a développé des mécanismes solides de gouvernance qui entravent les efforts quant à l'élargissement de l'autorité de l'État aux zones nouvellement récupérées. Ainsi, lorsque l'AMISOM et l'Armée nationale somalienne (ANS) récupèrent des zones, les populations locales s'attendent à ce que la fourniture des services se poursuivent mais, hélas, ceci n'est généralement pas le cas.

16. L'accès du groupe aux équipements de fabrication de bombes et d'expertise technique en fait une organisation fortement dangereuse. Au cours des dernières années Al-Shabaab s'est transformé en un mouvement insurrectionnel, déployant une combinaison de terrorisme, de tactiques asymétriques et non conventionnelles à l'encontre de l'AMISOM, des FGS et des cibles civiles. Souvent très mobiles, il s'agit de frappes conventionnelles sur des Bases d'opérations avancées (BOA) ciblées. Avec un nombre significatif de ses forces disséminées à travers la Zone de responsabilité (ZR) de l'AMISOM et avec les principales Voies d'approvisionnement qui ne sont toujours pas sous le contrôle de l'AMISOM/FSS, le groupe militant est plus que capable de conduire des attaques répétées en utilisant des engins explosifs improvisés (EEI), des véhicules piégés, d'actionner à distance des engins explosifs improvisés transportés, des plaques à pression déclencheurs soutenues par d'autres tactiques, y compris des grenades à main, des attaques au mortier, des attentats suicide, des capacités d'assaut dans des attaques plus complexes, des embuscades et des assassinats ciblés. Ces actions restreignent la liberté de mouvement de l'AMISOM, des FSS, des populations civiles et des acteurs humanitaires sur les Voies principales d'approvisionnement.

17. Comme l'atteste le bombardement de Mogadiscio qui a fait plus de 500 victimes le 14 octobre 2017, Al-Shabaab demeure capable d'utiliser des techniques sophistiquées pour mener des attaques complexes en utilisant par exemple des véhicules piégés transportant des engins explosifs improvisés. Du 1^{er} janvier au 12 octobre 2018, un total de 334 incidents de la sorte a été enregistré dans les Zones de responsabilité de l'AMISOM, avec notamment le secteur 1 qui fait l'objet du plus grand nombre de victimes (197). Il y a eu 19 attaques complexes enregistrées, dont 6 dans le secteur 1. Le plus fort nombre des attaques avec des engins explosifs improvisés a été enregistré dans les secteurs 1 et 3 et les plus faibles dans les secteurs 5 et 6. Ces attaques ciblent principalement l'AMISOM et le FSS.

18. De plus, Al-Shabaab a démontré sa capacité à mettre provisoirement en difficulté l'ANS et l'AMISOM en utilisant des engins explosifs improvisés,

« techniques » directes, et dans certains cas, à mener des assauts significatifs avec des armes légères soutenues par des engins explosifs improvisés ou des mines qui sont utilisées pour perturber les unités renforcées ou les Forces de réaction rapide (FRR) et infliger ainsi des pertes. Ces attaques sont typiquement précédées par une phase d'élaboration et de placement d'engins explosifs sur les routes de Forces rapides d'intervention et la concentration des combattants d'Al Shabaab à proximité des Bases d'opération avancées (BOA). Les phases décisives impliquent un assaut sur les positions avec des engins explosifs improvisés et l'immobilisation des Forces de réactions rapide avec des engins explosifs improvisés. Ceci a été récemment démontré avec des prises de contrôle multiples des positions de l'ANS à Daynunnye, Goofgaduud Buray et Buulo Maree. Ces exemples montrent qu'Al-Shabaab est capable de venir à bout et d'exploiter les tactiques, techniques et procédures de l'ANS pour lui faire subir le maximum de pertes.

L'État islamique en Somalie

19. Avec l'effondrement du califat de l'État islamique auto-proclamé en Irak et au Levant (ISIL/Daesh) en 2017, le groupe cherche à s'implanter en Afrique, particulièrement en Somalie, où il a déjà une filiale active. La mouvance de l'État islamique en Somalie (ISIS) compte à peu près 100 à 200 hommes et opère essentiellement dans la région nord du Puntland et « joue au mercenaire » à Mogadiscio. Plus récemment, le groupe est devenu actif dans la capitale en revendiquant la responsabilité de plusieurs assassinats dans la capitale, ciblant les forces de sécurité. Même s'il est un groupe armé relativement petit comparé à Al-Shabaab, la présence persistante d'ISIS demeure une préoccupation.

20. Présentement, ISIS et Al-Shabaab sont rivaux. Ce dernier s'est engagé à combattre tout concurrent idéologique en Somalie, d'où sa détermination à relever le défi de l'État islamique en Somalie. Cependant, il y a un potentiel de coopération tactique entre les deux groupes militants sur le champ de bataille. Une pareille alliance pourrait constituer une grande menace pour le gouvernement et les forces de l'AMISOM. Au-delà du terrorisme, les experts ont soulevé et alerté sur la réémergence de la menace de piratage au large des côtes somaliennes. En 2017, les incidents liés au piratage ont doublé, comparé à l'année précédente quoique très en deçà de ce qu'ils furent entre 2010-2016. Bien équipés, les réseaux de piraterie sont toujours capables de mener des attaques sophistiquées.

B. Menaces socioéconomiques et humanitaires

21. La situation socioéconomique et humanitaire générale en Somalie constitue une sérieuse menace. Avec près de 70% de la population qui a moins de 30 ans, 67 % qui sont sans emplois et près de 50% vivant en dessous du seuil de la pauvreté, les jeunes pauvres et désillusionnés avec des opportunités limitées et qui s'efforcent à accéder à une dignité qui semble être irréalisable, deviennent une proie facile pour les recruteurs d'Al-Shabaab. Avec cette tendance démographique, peu probable d'être inversée dans le court terme, cette menace va probablement se maintenir sinon s'aggraver. Bien plus, la couverture des services sociaux de base en Somalie est extrêmement faible à cause essentiellement de l'absence ou de faibles capacités des structures gouvernementales existantes. Cette situation affecte grandement les personnes déplacées internes qui continuent de pâtir d'épidémies conjoncturelles.

22. Cette situation est d'autant plus difficile que la Somalie est assujettie à des sécheresses récurrentes, des inondations et autres catastrophes naturelles que le gouvernement ne peut présentement pas résoudre sans une assistance extérieure significative. Par exemple en 2017, lorsque la Somalie faisait face à une sécheresse

majeure, seul un effort concerté de l'aide internationale a pu éviter la mort de centaines de milliers de personnes des plus vulnérables. De telles catastrophes cycliques amènent souvent l'AMISOM à concentrer ses efforts et ressources pour faciliter et permettre l'exécution de services humanitaires et d'activités destinées à sauver des vies humaines au détriment des opérations contre Al-Shabaab.

C. Environnement opérationnel (EO)

23. Le facteur environnemental devrait être déterminant dans la planification des opérations en Somalie. Le climat sud-central tourne autour des saisons sèches et pluvieuses. La saison des pluies est habituellement comprise entre avril et juin et la saison sèche entre octobre jusqu'au début du mois de décembre. Les températures oscillent entre le modéré et le chaud et, sont caractérisées par une forte humidité sur la côte. Pour ce qui est du terrain, la Somalie australo-centrale est dominée par les systèmes des rivières de Shabelle et de Juba qui ont des vallées fluviales extrêmement fertiles et qui, partant, sont les zones les plus peuplées. Loin, des vallées fluviales, le sol est semi-aride et aride et s'étend aux montagnes vers l'ouest en direction de l'Éthiopie. De plus, la Zone de responsabilité de l'AMISOM est extrêmement pauvre les infrastructures après des décennies d'instabilité et de manque d'investissement. Les routes sont dans un état défectueux et souvent des pistes sont entrecoupées de nids- de- poule. En outre, les ponts qui traversent les principales rivières ne sont pas maintenues et leur usage continu, sans attention particulière, est limitée. La fonctionnalité de l'essentiel des routes en saison pluvieuse est douteuse. Ceci affecte négativement la capacité de déploiement et de maintien des troupes par la route.

V. État final recherché

24. À la fin de la mission, la situation militaire considérablement détériorée et des capacités connexes d'Al-Shabaab et d'autres groupes armés d'opposition en Somalie seront considérablement dégradées, conduisant à une Somalie stable, souveraine et unie dont les citoyens jouissent des opportunités économiques, de la justice et de l'État de droit avec des institutions propres à la Somalie assumant totalement leurs responsabilités.

VI. Stratégie de retrait

25. Le Plan de transition de la Somalie (PTS) prévoit le retrait progressif mais dans des conditions claires fondées sur le transfert des responsabilités sécuritaires de l'AMISOM aux FSS. Le retrait de l'AMISOM et sa stratégie de désengagement sont, en conséquence, basées sur la mise en œuvre progressive du PTS, qui sera ancrée sur une approche compréhensive de la sécurité et centrée sur la fonctionnalité des Forces Armées somaliennes capables d'entreprendre des opérations conjointes durables avec l'AMISOM, et de renforcer leurs capacités à garantir un environnement sécuritaire durable dans le pays ; y compris la sécurisation des zones reconquises, les principales agglomérations et les voies principales d'approvisionnement (RPA). En conséquence, l'objectif du développement des FSS devrait inclure aussi bien l'ANS, les FPS, Darwish et les forces régionales pour s'assurer de l'existence de forces capables d'assumer les responsabilités sécuritaires de l'AMISOM à l'horizon décembre 2021. Pour ce faire, l'AMISOM devrait continuer de travailler en étroite collaboration avec le FGS, les FSS et les dirigeants des États membres fédéraux (FMS) et leurs forces régionales dans la mise en œuvre du PTS.

VII. Hypothèses générales

26. Les hypothèses générales sont les suivantes

- a) Le contexte politique et sécuritaire global continue de s'améliorer à travers la Somalie, permettant à l'AMISOM de remplir son mandat et de soutenir la mise en œuvre du PTS ;
- b) La constitution des effectifs des FSS sera faite en temps opportun par le FGS, et sera soutenue par les partenaires adéquats pour permettre une prise de contrôle régulière et progressive des responsabilités sécuritaires de l'AMISOM ;
- c) Les pays contributeurs de troupes et d'effectifs de police (PCT/PCP) de l'AMISOM continueront à fournir le personnel adéquat correctement formé et équipé jusqu'en 2021 ;
- d) Il y aura un soutien continu et prévisible, y compris le financement et l'entretien de l'AMISOM durant le processus de mise en œuvre de la transition ;
- e) Les opérations de l'AMISOM et des FSS seront suffisamment soutenues par les acteurs de l'humanitaire et de la stabilisation de manière séquentielle et coordonnée ;
- f) Une administration locale fonctionnelle sera créée par le FGS dans les zones reconquises -à Al-Shabaab- avec le soutien de l'AMISOM et d'autres partenaires ;
- g) L'AMISOM sera reconfigurée pour mieux assister le PTS ;
- h) Il n'y aura pas de ressources complémentaires fournies par les partenaires internationaux actuels ; tout autre besoin additionnel devrait être satisfait à travers d'autres sources de financement

VIII. Opérations des composantes de l'AMISOM

27. Cette section souligne les objectifs clefs et les tâches des trois composantes de l'AMISOM (Militaire, Police et la composante civile qui inclut le soutien à la mission et la communication stratégique) pour soutenir la mise en œuvre du PTS conformément au mandat de l'AMISOM. Il démontre en outre les efforts de l'AMISOM pour maximiser les chances de réussite dans le soutien au PTS à travers, entre autres, la reconfiguration du personnel en uniforme de l'AMISOM et le déploiement et l'expansion de la composante civile dans les zones prioritaires de concert avec les partenaires clefs pour offrir un soutien amélioré aux opérations militaires et de police.

IX. Composante militaire

28. Le CONOPs 2018-2021 de l'AMISOM fournit une feuille de route des opérations que mènera la composante militaire jusqu'en 2021, période durant laquelle se fera le transfert des responsabilités de sécurité aux FSS. Le CONOPs est élaboré sur la base des documents propres au mandat, de l'Architecture de sécurité nationale (NSA), du PTS, des EEPO pertinentes, d'une analyse complète des menaces, de la capacité de la Force et des ressources durables et prévisibles. Il est donc élaboré conformément aux éléments opérationnels, institutionnels et de soutien du PTS, réunis dans une Approche globale de sécurité (CAS).

29. Le CONOPs comprend trois phases au cours desquelles la capacité et l'aptitude des FSS seront renforcées pour assurer un transfert efficace des responsabilités de la sécurité, jusqu'à la tenue des élections dans le pays en 2020/2021.

1) Objectifs

30. Permettre le transfert progressif des responsabilités de sécurité aux FSS, en fonction des capacités de ces dernières et de la situation politique et sécuritaire qui prévaut en Somalie.

31. Réduire la menace posée par Al-Shabaab et d'autres groupes d'opposition armés (GOA), notamment en atténuant les menaces que représentent les Engins explosifs improvisés (EEI) et en réduisant les capacités d'Al Shabaab à travers des opérations militaires conjointes soutenues.

32. Aider, le cas échéant, les FSS à assurer la sécurité du processus politique à tous les niveaux, ainsi que la stabilisation coordonnée, pour le relèvement de la communauté et l'extension de l'autorité et de la responsabilité de l'État (CRESTA/A).

2) Hypothèses de planification

33. Une approche globale est nécessaire pour garantir qu'une planification dans les délais et à tous les niveaux facilitera une transition effective, rapide et efficace.

34. Le GFS et les EMF continueront de travailler en partenariat, à identifier les domaines prioritaires favorables à la transition et à soutenir ces activités en conséquence.

35. Les FSS fourniront le nombre requis de forces entraînées, équipées et soutenues, pour des opérations conjointes avec l'AMISOM, dans tous les secteurs au cours de la transition.

36. Un appui logistique adéquat sera fourni aux éléments des FSS sélectionnées pour mener des opérations conjointes avec l'AMISOM.

37. Le BANUS poursuivra son soutien aux FSS (10 900 soldats étant impliqués dans les opérations conjointes avec l'AMISOM) dans les 8 catégories de soutien que comportent le mandat.

38. Le BANUS et les Pays contributeurs de troupes (PCT) veilleront à ce que la disponibilité opérationnelle des équipements clefs reste supérieure à 75 % afin de fournir un potentiel de capacité et d'efficacité aux composants militaires de l'AMISOM.

39. Trois hélicoptères militaires à usage tactique supplémentaires seront fournis dans les phases I et II, et trois autres hélicoptères dans les phases II et III.

40. Tous les BOA libérées par l'AMISOM seront, soit remises aux FSS ou démolies, afin d'éviter que les ennemis s'en servent.

41. Un plan conjoint de communication stratégique et proactive visant à maintenir la population informée et à contrecarrer les messages négatifs d'Al-Shabaab sera conçu.

3) Tâches

42. Se reconfigurer pour mieux soutenir le PTS.

43. Mener des opérations conjointes pour réduire les capacités d'Al-Shabaab et d'autres Groupes d'opposition armés (GOA), sécuriser les PVA et les centres urbains

clefs, établir de nouvelles BOA et libérer, transférer ou démolir les autres BOA en vue de transférer les responsabilités de sécurité aux FSS et éventuellement se retirer.

44. Mener des activités de COCIM et soutenir les FSS à aider le gouvernement, afin que ce dernier assure les prestations de services après avoir mis en place les mesures de sécurité appropriées.

45. Assurer la protection de la force de l'AMISOM, y compris la protection d'autres personnels des NU et les agences humanitaires.

46. Accueillir et remettre les transfuges aux autorités compétentes.

47. Défendre les Engagements pris par les dirigeants clefs lors du dialogue politique et de la réconciliation.

48. Aider au renforcement des capacités des FSS à travers des encadrements en méthodes de combat.

49. Faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire.

4) Plan de mise en œuvre

50. Pour mener à bien son mandat, la composante militaire utilisera ses ressources et moyens terrestres, aériens et maritimes actuels, avec une solide capacité de lutte contre les EEI et un appui bien coordonné de la mission. Des moyens supplémentaires peuvent être demandés selon les besoins au cours de la période du PTS et lorsque la situation l'exige. Les Secteurs mettront sur place, avec les ressources disponibles, des forces mobiles pour, entre autres, mener des opérations conjointes ciblées visant à empêcher la liberté de mouvement et les actions d'Al-Shabaab, notamment en perturbant ses sources de financement. Toutes les opérations majeures dans les fiefs d'Al Shabaab s'appuieront sur un concept clair, bien maintenu et constructif, nécessitant une approche multidimensionnelle (militaire, policière et civile); approche comprenant une planification coordonnée de toutes les composantes et du GFS.

5) Phases

51. **Phase 1 – jusqu'au 30 juin 2019** : Réorganiser l'AMISOM afin de lui permettre de réduire les capacités d'Al-Shabaab, de sécuriser la PVA Mogadiscio-Baidoa, de reprendre et sécuriser Leego, de protéger les centres urbains clefs identifiés le long des PVA, de démolir ou renforcer les BOA existantes et construire d'autres (le cas échéant conjointement avec les FSS) et d'amorcer un transfert de toutes les responsabilités aux ANS/FSS. La composante militaire déploiera les meilleurs éléments des bataillons et des BOA en équipes de combat aux postes stratégiques le long à proximité des PVA pour mener des opérations appropriées, notamment une défense active et agressive, afin de sécuriser les PVA et tous autres principaux centres urbains convenus. Les capacités seront renforcées afin de lancer des opérations offensives aux alentours de ces postes. Ces opérations se poursuivront dans toutes les phases tant que les postes seront toujours occupés par l'AMISOM, et impliqueront autant que possible les FSS.

52. **Phase 2 – juillet 2019-décembre 2020** : Accroître le rôle opérationnel de premier plan des FSS, continuer à réduire les capacités d'Al-Shabaab, créer et maintenir des postes le long des PVA et continuer à renforcer les centres urbains, avec la prise progressive des responsabilités de la sécurité des centres urbains clefs par la police somalienne ou celle de l'AMISOM. Les forces seront réorganisées plus tard dans le but de créer des conditions pour la réussite de la transition.

53. **Phase 3 – janvier 2020-décembre 2021** : Les forces somaliennes seront à la tête de tous les secteurs ; les forces de l'AMISOM seront renforcées pour soutenir les plateformes clés, mèneront des opérations de perturbation/soutien ciblées, et se prépareront pour le retrait d'ici décembre 2021. Ce retrait se fera avec possibilité de mettre en place des Forces de réaction en attente du groupement tactique, pour faire face à toute menace majeure et protéger les principales institutions des capitales régionales au sein de la zone de responsabilité de l'AMISOM.

6) Catalyseurs clés

54. **Information et renseignement** : La composante utilisera de manière optimale la capacité actuelle de collecte de renseignement, reconnaissance et surveillance (ISR) pour améliorer les opérations de la composante militaire et renforcer l'efficacité du commandement et du contrôle du dispositif. Conscient que la plate-forme actuelle ne couvre que le secteur 1 et certaines parties des secteurs 3 et 5, il est demandé que des capacités supplémentaires soient ajoutées à la plateforme, afin de lui permettre d'étendre sa couverture et son efficacité, par l'usage des technologies de détection des EEI, de l'infrarouge et du Radar à synthèse d'ouverture (SAR). Étendre, si possible, la couverture ISR à l'ensemble de la zone de responsabilité de l'AMISOM et l'intégrer aux plates-formes COE. Mettre en place un mécanisme d'échange de renseignements.

55. **MEU** : Le BANUS rendra pleinement opérationnelle le Corps expéditionnaire des marines (CEM) Les PCT fourniront dans les meilleurs délais des spécialistes pour l'utilisation des équipements fournis au MEU comme précédemment alloué.

56. **Aviation** : La composante militaire dispose actuellement de trois hélicoptères moyens armés opérant efficacement à l'ouest de la rivière Juba. Après la réorganisation de la Mission et de la composante militaire, l'AMISOM aura besoin de trois hélicoptères militaires de service, de janvier 2019 à décembre 2019, et de trois hélicoptères de combat d'ici à janvier 2020. Les hélicoptères seront fournis selon le Relevé des besoins de l'unité élaboré conjointement par l'UA et le BANUS, et seront sous le contrôle du Commandant de Force (CF). Ces moyens seront stratégiquement positionnés pour : soutenir les opérations et le mouvement des forces, en particulier la Force de réaction rapide (QRF), assurer des Évacuations sanitaires (CASEVAC) et transporter les munitions au cours des opérations. Si la durée d'opération des hélicoptères de l'ONU est considérablement réduite, faire appel aux donateurs/à d'autres pour la fourniture d'hélicoptères destinés à appuyer les opérations et le mouvement des forces, en particulier les QRF, organiser le CASEVAC, transporter des munitions et d'autres éléments clés de la logistique pendant les opérations.

a) **Air** : Il est urgent de déployer des hélicoptères militaires supplémentaires pour opérer principalement à partir de Baledogle dans le Secteur 3, ainsi que pour mettre en place des BOA, comme le Commandant de la Force pourrait le décider. Ces hélicoptères doivent être en mesure d'assurer les opérations telles que : insertions/extractions des troupes, escorte armée, réaction rapide, recherche et sauvetage, reconnaissance aérienne, soutien aux opérations aéromobiles, ravitaillement logistique, vols de surveillance et de suivi, surveillance aérienne, tir au sol, patrouilles armées, CASEVAC limité aux troupes de l'AMISOM, y compris dans les zones à menace faible, moyenne et forte, et zones d'atterrissage où il n'y a pas d'appui au sol, ou encore les endroits où la sécurité de l'appareil ne peut être garantie, sous réserve du commandant de la Force.

b) L'unité doit être en mesure d'opérer dans l'ensemble de la zone d'occupation et de déployer de sa base au moins deux hélicoptères militaires pour une durée maximale de 30 jours. L'unité sera également déployée avec trois équipes de

Contrôleurs aériens avancés (FAC) et devra être en mesure de détacher ces équipes des unités prises en charge, grâce aux équipements de communication associée (air-sol). L'unité doit être capable de maintenir son personnel et son équipement. Les hélicoptères doivent posséder une capacité de ravitaillement en vol, ainsi qu'une capacité opérationnelle de 24h/24 h et /7 j/7j.

57. **Maritime** : Les capacités de l'AMISOM, en particulier les navires moyens de patrouille côtière, y compris les bateaux gonflables à structure rigides (RIB), continueront d'atténuer la menace maritime actuelle dans les bases et installations de l'AMISOM situées le long de la côte somalienne, y compris l'aéroport de Mogadiscio, les principaux ports stratégiques de Mogadiscio, Marka, Barawe et Kismayo et les issues situées le long des vastes côtes. Les composantes marines actuelles avec des équipements limités à Mogadiscio et des SBU des Forces de défense du Kenya (KDF) à Kismayo continueront d'assurer la défense du port. Ces équipements seront utilisés dans la défense du port, la protection des installations clés le long des côtes et à proximité de celles-ci, la fourniture d'une escorte aux navires de ravitaillement en logistique. Les éléments maritimes coordonneront leurs opérations en étroite collaboration avec les garde-côtes somaliens.

58. **Partenaires internationaux** : Les partenaires internationaux continueront de soutenir et d'encourager l'AMISOM à renforcer son efficacité à travers l'encadrement, la formation et le renforcement des capacités. Cet appui devrait faciliter la mise en œuvre du PTS et de la résolution 2431 du Conseil de sécurité des Nations Unies. Le soutien solide au recrutement des forces et la formation de l'ANS devraient être renforcés, du moment où ceci serait l'un des succès clés du PTS pour la mise à disposition des forces de sécurité, qui permettrait le retrait, le transfert et le désengagement des troupes de l'AMISOM.

7) Reconfiguration

59. Une réorganisation des forces de l'AMISOM sera entreprise afin de repositionner les forces (en espace opérationnel, tailles et tâches) pour mieux exécuter les tâches assignées. La réorganisation prendra en compte la composition des forces, l'équipement, les tactiques, les techniques et les pratiques, créera des forces mobiles ainsi qu'une force d'intervention rapide, pour faire face aux menaces actuelles et futures d'Al-Shabaab et d'autres GOA, du moment où les FSS seront permanemment formées. Au cours des trois phases du PTS, les forces de l'AMISOM réorganiseront progressivement et continuellement leur structure et effectif, afin de se conformer aux directives fournies par le CSNU et le CPS de l'UA et faire face à la menace asymétrique de l'ennemi et de soutenir les activités de stabilisation de la population. Des tâches claires et des ressources correspondantes avec des échéances seront spécifiées dans les CONOPs militaires détaillés. Cette reconfiguration soutiendra une nouvelle approche pour contrecarrer Al-Shabaab et permettra l'exécution du PTS.

8) Réaménagement des secteurs

60. Les limites des secteurs resteront telles qu'elles sont actuellement constituées et se concentreront sur la protection de la force, la sécurité des PVA et des principaux centres urbains au cours de la phase 1. Un réaménagement des secteurs sera pris en compte dans les phases ultérieures après évaluation.

9) Retrait

61. L'effectif actuel de l'AMISOM sera réduit de 1000 hommes d'ici au 28 février 2019, conformément au paragraphe 5 de la résolution 2431 du Conseil de sécurité des Nations Unies et au paragraphe 13 du communiqué de la 782^{ème} réunion du CPS, tenant compte du début de la mise en œuvre de la première phase du Plan de transition

en Somalie, ainsi que de la situation politique et sécuritaire, de l'évaluation de la menace, des implications logistiques et des contraintes de calendrier.

10) Les Force de sécurité somaliennes (FSS)

62. **Forces de sécurité somaliennes (FSS)** : Elles s'élèvent présentement à 10 900 éléments, selon les chiffres confirmés par l'ANS qui recevront un appui logistique auprès du BANUS, lorsqu'ils participent à des opérations conjointes avec l'AMISOM. Dans le cadre d'opérations conjointes, les Secteurs de l'AMISOM opèreront avec les FSS. Les FSS sont constituées des éléments de l'ANS, du Darwish et des forces régionales respectives des États actuellement positionnés dans chacun des six secteurs de l'AMISOM et qui participent activement à des opérations conjointes. Comme indiqué dans le PTS, les FSS mèneront, de leur propre gré ou dans le cadre d'opérations conjointes avec les forces de l'AMISOM, des opérations visant à libérer les zones contrôlées par Al-Shabaab. Les FSS joueront conjointement avec les forces de l'AMISOM un rôle d'encadreur et, selon leurs responsabilités et, le cas échéant (d'autres zones peuvent être occupées par la police somalienne ou par la police de l'AMISOM), assureront la sécurité des lieux libérés par l'AMISOM lorsque toutes les conditions seront remplies.

63. **Tâches des FSS** : Les tâches suivantes seront effectuées par les FSS dans toutes les phases :

- a) Nettoyer, maintenir et sécuriser conjointement les PVA.
- b) Être présentes dans tous les secteurs de l'ANS.
- c) Conduire conjointement des opérations ciblées pour affaiblir Aal-Shabaab.
- d) Protéger les centres urbains et les installations gouvernementales clefs.
- e) Reprendre les BOA libérées par l'AMISOM, le cas échéant.

64. **Constitution d'effectifs/force** : Le FGS mettra sur pied des troupes composées de personnel des FSS pour entreprendre les tâches de la phase 1. Le FGS formera à nouveau et déploiera 18 000 soldats pour prendre part aux missions, conformément au NSA.

65. **Coordination des opérations conjointes** : Le Commandant de la force et celui de l'ANS exerceront le contrôle opérationnel sur toutes les opérations conjointes. Pour assurer une planification et un contrôle efficaces, des centres d'opérations conjoints seront établis au niveau des secteurs AMISOM/ANS.

66. **Commandement et contrôle** : Le Commandant de la force dispose d'un Contrôle opérationnel (OPCON) sur toutes les forces de l'AMISOM et a le pouvoir de déplacer les forces d'un secteur à un autre, en fonction des exigences opérationnelles. Les commandants de secteur multinationaux auront un TACOM des forces qui sont sous leur responsabilité et conserveront l'OPCOM de leurs forces de contingent. Un Commandant de secteur uni-national doit avoir un OPCOM sur les forces de son secteur. En ce qui concerne les forces de l'ANS, elles relèvent de l'OPCON du Commandant opérationnel de l'ANS. Les forces de l'ANS et de l'AMISOM mèneront des opérations conjointes sous le contrôle opérationnel du Commandant de force de l'ANS et du commandant de la Force de l'AMISOM.

X. Composante police

67. La police de l'AMISOM a pour mandat de soutenir le renforcement des capacités de la Police somalienne au niveau fédéral et national, à travers des encadrements, des formations, des conseils et un soutien opérationnel, en

collaboration avec l'Agence de sécurité nationale (NSA) et conformément au Plan de transition de la Somalie (PTS). Dans le Concept des opérations (CONOPS) précédent, la police de l'AMISOM avait soutenu la mise en place de la police nationale et le renforcement de ses capacités, ainsi que de celles de la police fédérale. Ce soutien a considérablement amélioré la capacité de ces deux corps à assurer la paix et la sécurité à Mogadiscio, ainsi que dans les autres États du pays

68. En dépit de ces progrès réalisés, l'Évaluation de l'état de préparation opérationnelle (EEPO) de la Police somalienne, menée en 2017, a révélé d'importantes insuffisances en termes de personnel, d'infrastructures de base, de logistiques et de compétences. En outre, la police de l'AMISOM doit apporter son aide à la police somalienne pour, soit rétablir, ou étendre ses services de base aux centres urbains situés hors de Mogadiscio et dans les autres États.

69. Il est donc important, voire urgent de fournir un appui à la police somalienne afin de combler les insuffisances identifiées. Pour ce faire, la police de l'AMISOM, la police somalienne et les partenaires ont mis en place des stratégies et des programmes tels que le Programme commun de police (JPP) et le Conseil de développement professionnel de la police (PPDP).

70. Par conséquent, le CONOPS actuel de la police décrit les interventions stratégiques et opérationnelles visant à combler ces insuffisances liées aux compétences et capacités de la police somalienne. Le but est de lui permettre de prendre progressivement les commandes et d'assumer l'entière responsabilité de la sécurité intérieure. Cette opération permettra donc d'étendre l'autorité de l'État, l'état de droit et l'accès à la justice en Somalie. Pour atteindre ces objectifs, la police de l'AMISOM se réorganisera, notamment au niveau du déploiement et des ressources.

1) Objectifs

71. Renforcer les capacités de la police somalienne afin qu'elle continue d'assurer les services de police à la population, de manière professionnelle, responsable et dans le respect des droits de l'homme.

72. Promouvoir les initiatives de police de proximité dans les centres urbains afin d'atténuer les menaces à la sécurité, notamment l'extrémisme violent et d'autres actes d'insurrection.

2) Hypothèses de planification

73. L'effectif de la police de l'AMISOM augmentera comme prévu dans la résolution 2431 du Conseil de sécurité des Nations Unies (CSNU).

74. Le Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie (BANUS) fournira un appui logistique opportun et adéquat à la police de l'AMISOM, dans le but de soutenir l'extension des opérations de la police somalienne vers les centres urbains.

75. La composante militaire et police de l'AMISOM, l'Armée nationale somalienne et d'autres agences de sécurité travailleront en synergie et coordonneront leurs opérations afin de s'assurer que tout défi lié à la sécurité soit relevé dans le pays.

3) Tâches

76. Encadrer, former et fournir un soutien opérationnel à la police somalienne en collaboration avec l'ANS et conformément au PTS.

77. Soutenir la police somalienne dans ses prestations de services aux centres urbains, afin de permettre au gouvernement de s'acquitter de ses fonctions, faciliter la stabilité du pays et l'extension de l'autorité de l'État et instaurer l'État le droit.

78. Aider la police somalienne à assurer la sécurité du processus électoral de 2020/2021.

4) Centre de gravité

79. Renforcer les capacités de la police somalienne à travers des encadrements, des formations, des conseils et un soutien opérationnel, lui permettant de prendre progressivement les commandes pour consolider et assumer l'entière responsabilité de la sécurité intérieure.

5) Capacité et aptitude

80. L'effectif minimum autorisé de la police de l'AMISOM est de 1040, dont cinq Unités de police constituées (UPC). L'EEPO de la police de l'AMISOM a clairement révélé que la Composante police dispose des compétences requises pour soutenir le renforcement des capacités de la police somalienne. Cependant, ses opérations sont entravées par des équipements opérationnels inadéquats pour les Officiers de Police individuels (IPO) et les UPC. Actuellement, le taux d'accès des UPC aux équipements adéquats est en dessous de 30 %.

6) Capacité et aptitude de la Police somalienne

81. La Somalie dispose d'un système de police fédérée, composé de la police fédérale et de la police nationale. Une EEPO de la police somalienne menée en 2017 a révélé que la police fédérale avait un effectif de 7 699 personnes, dont environ 90 % déployés à Mogadiscio. L'effectif combiné des agents de la police nationale à Kismayo et à Baidoa est au nombre de 1 060, tandis que d'autres États disposent de forces régionales qui assument les fonctions de police. Cette EEPO a également révélé de graves insuffisances liées aux effectifs du personnel de la police, aux compétences, aux infrastructures, et à la logistique disponible. Cependant, la police de l'AMISOM, la police somalienne, la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie (UNSOM) et les partenaires ont mis en place des stratégies et des programmes, notamment le Programme commun de police (JPP), le Conseil de développement professionnel de la police (PPDP), le Sous-groupe de travail sur la police (SWGPT) et autres initiatives de renforcement des capacités, dans le but de combler les insuffisances identifiées.

7) Les Forces régionales

82. La police de l'AMISOM, l'UNSOM et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) soutiennent le Gouvernement fédéral somalien (GFS) pour une EEPO des forces régionales dans tous les États membres fédéraux (EMF), notamment Puntland, Jubaland, Galmudug, Southwest et Hirshabelle. Cette initiative vise à déterminer l'effectif, la capacité, les insuffisances et les besoins des forces régionales, en collaboration avec la NSA qui prévoit d'augmenter l'effectif combiné de la police fédérale et nationale à 32 000, en soutien au PTS.

8) Exécution du Concept des opérations de la Police

83. Le Commissaire de police prévoit de : Réorganiser le déploiement et les ressources de la police de l'AMISOM en faveur du soutien au renforcement des capacités de la police somalienne, afin qu'elle assume pleinement ses responsabilités, en collaboration avec la NSA et conformément au PTS

84. **Effort principal** : Former, encadrer, conseiller et apporter un soutien opérationnel à la police somalienne, en collaboration avec la NSA et conformément au PTS.

85. **Nouvelle configuration de la police** : La police de l'AMISOM va réorganiser ses opérations de déploiement afin d'aider la police somalienne à consolider ses services à Mogadiscio et dans les EMF, ainsi qu'à s'étendre aux autres centres urbains. Les principales tâches de la police de l'AMISOM consistent entre autres à soutenir les initiatives de renforcement des capacités et de développement institutionnel de la police somalienne, en vue de réformer et de restructurer ses institutions aux niveaux fédéral et national.

86. La police de l'AMISOM continuera donc à encadrer, former, conseiller et apporter un soutien opérationnel à la police somalienne dans la région de Benadir et dans les EMF, conformément à son mandat, et en soutien au plan de transition. Cela implique de faciliter l'extension de l'autorité de l'État, la stabilisation, l'État de droit et l'accès à la justice dans le pays. La police de l'AMISOM aidera également la police somalienne à assurer la sécurité avant, pendant et après le processus électoral de 2021.

9) Plan de mise en œuvre

87. Conformément au PTS, le CONOPS de la police sera mis en œuvre en trois phases, comme suit, sur une période qui va de novembre 2018 à décembre 2021 :

Phase I – novembre 2018 à juin 2019

88. **Objectif** : Soutenir la mise en œuvre des activités de la phase I du plan de transition, et consolider les services de la police en Somalie.

89. Cette phase consistera principalement à réorganiser le déploiement de la police de l'AMISOM afin d'aider la police somalienne à consolider ses services dans le pays, recruter, former et déployer du personnel de police dans des agglomérations telles que Jowhar, Beledweyne et le long de la principale voie d'approvisionnement (PVA) Mogadishu-Leego-Baidoa, entre autres.

90. Par ailleurs, la police de l'AMISOM appuiera la police somalienne dans la réforme et la restructuration de l'institution, notamment par la mise à sa disposition des cours spécialisés et de recyclage, afin d'améliorer son efficacité, son rendement et sa responsabilité.

91. La police de l'AMISOM aidera également le GFS à mener à bien l'EEPO des forces régionales, afin de définir leurs effectifs, capacités et compétences, pour permettre au FGS d'avoir connaissance de l'ensemble et sa politique d'intégration (voir les détails à l'Annexe C).

Phase II – juillet 2019-décembre 2020

92. **Objectif** : Poursuivre son soutien à la police somalienne dans son rôle de premier plan dans la mise en œuvre du PTS, la consolidation de ses activités et la prestation de ses services dans les EMF. Étendre également les opérations de police de l'AMISOM à d'autres États et districts du pays.

93. Au cours de cette phase, la police de l'AMISOM se focalisera sur l'extension de ses opérations à d'autres centres urbains, notamment à l'État de Galmudug et à Dhobley dans l'État de Jubbaland, afin d'aider la police somalienne à pleinement assurer la sécurité de la population.

94. L'accent sera également mis, au cours de cette phase, sur le soutien au recrutement, la formation et le déploiement potentiel d'officiers de police afin d'accroître les effectifs dans l'État de Galmudug et dans la région de Geedo à Jubbaland, et sur la poursuite de la consolidation de la police à Mogadiscio, Baidoa, Kismayo et Beledweyne.

95. En outre, la police de l'AMISOM aidera la police somalienne à assurer la sécurité lors des élections générales de 2020-2021.

Phase III – janvier 2021-décembre 2021

96. **Objectif** : Veiller à ce que la police somalienne soit en mesure de jouer un rôle de premier plan dans la consolidation de ses services au niveau fédéral et dans les EMF, en soutien à la stabilisation, l'extension de l'autorité de l'État et à l'État de droit.

97. La police de l'AMISOM maintiendra son soutien à la police somalienne à travers des encadrements, des formations, des conseils et un soutien opérationnel dans son rôle de premier plan dans la prestation de ses services dans la région de Benadir et dans les EMF, en soutien à la stabilisation, l'extension de l'autorité de l'État et à l'état de droit. (Consulter l'annexe C pour plus de détails).

10) Coordination et collaboration

98. La police de l'AMISOM continuera, à travers divers mécanismes tels que le Programme commun de police (JPP), l'Approche globale en matière de sécurité (CAS) et le Sous-groupe de travail (SWGP/PPDP), de coopérer et de collaborer avec l'ONU, le GFS, les EMF et divers partenaires internationaux pour la coordination de la mise en œuvre du présent CONOPS

11) Commandement et contrôle

99. Le Commissaire de police (CP) rend compte au Représentant spécial du Président de la Commission (RSPC) et exerce le contrôle opérationnel (OPCON) sur tout le personnel et les biens de la police de l'UA. Il veille également à la coordination des activités avec les autres composantes de l'AMISOM, la police somalienne et les partenaires internationaux pour l'efficacité des opérations. Le CP est assisté dans ses fonctions par le Commissaire de police adjoint (CPA) et 4 coordinateurs qui lui rendent compte à travers le CPA. Les conseillers, formateurs et encadreurs de la police de l'AMISOM rendent compte par l'intermédiaire de leurs coordinateurs respectifs. Les UPC rendent également compte par l'intermédiaire du coordonnateur des opérations/UPC tandis que le personnel des services d'appui rend compte à travers le chef d'état-major de la police. Conformément à sa directive de commandement, le CP est autorisé à procéder à de telles nominations dans les missions, à poster des agents de police et à établir une chaîne de commandement et de contrôle de la police, ainsi qu'une gestion répondant aux exigences opérationnelles et administratives.

XI. La composante civile

100. La composante civile de l'AMISOM comprend les sections de l'équipe dirigeante et de gestion, ainsi que les sections administratives et d'appui à la mission. Toutefois, cette composante ne se chargera que des tâches et activités des unités fonctionnelles, notamment : les affaires politiques, la protection des droits de l'homme et le genre, les affaires civiles, la liaison humanitaire, la réforme du secteur de la sécurité et l'information public. Le personnel civil appuiera les composantes police et militaire à travers sa participation à toutes les phases de la mise en œuvre du PTS. Il assumera également des fonctions administratives liées à l'engagement politique, de la COMIC et communautaire, ainsi que le respect des droits de l'homme et de la responsabilisation. Cette tâche impliquera également un plus grand rôle de représentation et de coordination avec le GFS, les autorités régionales, les Nations Unies, les partenaires humanitaires, la société civile et d'autres entités.

1) Objectifs

101. Le principal objectif de la composante civile est de soutenir les tâches militaires et de police de l'AMISOM, en se focalisant sur les efforts qui contribuent à la transition et au retrait éventuel de l'AMISOM conformément au PTS, l'objectif étant que les Forces de sécurité somaliennes (FSS) assument la responsabilité de la sécurité d'ici à décembre 2021.

1) Hypothèses de planification

- a) L'appui logistique des Nations Unies à au moins soixante-dix (70) membres du personnel civil de l'AMISOM dans toute sa zone de responsabilité se poursuivra jusqu'en 2021.
- b) Les conditions de sécurité dans chaque secteur permettront aux civils d'opérer dans toute la zone de responsabilité de l'AMISOM.
- c) Les opérations de l'AMISOM et des FSS bénéficieront d'un soutien suffisant de la part des partenaires humanitaires et de stabilisation, de manière successive et coordonnée.

2) Tâches

Liaison humanitaire, prestation de services et redressement rapide

- a) Faciliter l'inclusion et l'ordonnancement des services de base essentiels et humanitaires dans les plans et activités de transition de l'armée et de la police de l'AMISOM.
- b) Soutenir les efforts visant à renforcer les initiatives de redressement rapide, en particulier dans les zones reconquises.
- c) Faciliter la Coopération civilo-militaire (COCIM) et d'autres activités d'engagements communautaires afin de promouvoir de bonnes relations entre l'AMISOM et les communautés locales
- d) Aider à identifier les besoins communautaires dans les zones nouvellement reconquises, à travers des Missions d'évaluation rapide (MER).
- e) Identifier et mettre en œuvre des Projets à impact rapide(PIR) et de consolidation de la paix dans la zone de responsabilité (AOR).

Redevabilité, respect des droits de l'Homme et égalité hommes-femmes

- a) Conseiller les responsables de la mission sur tous les aspects liés au respect du Droit international humanitaire (DIH), du Droit international des droits de l'homme (DIDH), de la protection des enfants et des femmes et des questions d'égalité hommes-femmes ; et aider les forces de l'AMISOM et de l'Armée nationale somalienne (ANS) à s'acquitter de leur mandat dans le strict respect du droit international et de la Politique des Nations Unies sur le devoir de diligence raisonnable en matière de droits de l'homme (HRDDP) ;
- b) Surveiller et faire le suivi du respect du DIH, du DIDH, d'autres règles et codes de conduite applicables et traiter les cas de violation, en particulier les allégations de violation et de sévices à l'encontre de civils et des enfants ;
- c) Soutenir les efforts de la mission visant à réduire au minimum le nombre de victimes civiles, et mettre en œuvre les directives du Commandant de la Force ;
- d) Soutenir l'opérationnalisation entière du programme AMISOM CCTARC ;

e) S'assurer que les questions liées à l'égalité hommes-femmes soient considérées dans les activités de l'AMISOM ;

f) En collaboration avec les Nations Unies et d'autres partenaires, mener des activités de renforcement de capacités y compris formation et encadrement, des acteurs du secteur de la sécurité dans les domaines de la protection, du DIH, des droits de l'homme et de l'égalité hommes-femmes.

Réforme du secteur de la sécurité

a) Fournir un appui technique aux efforts militaires et de police de l'AMISOM dans le cadre de la réforme des Forces de sécurité somaliennes, comme stipulé dans le cadre de la NSA et du PTS ;

b) Soutenir les forces militaires de l'AMISOM au niveau sectoriel et des Bases d'opérations avancées (BOA) pour la gestion des transfuges d'Al-Shabab en phase de transition, et soutenir le Programme de réhabilitation des transfuges somaliens aussi bien aux niveaux fédéral que régional et, ce en collaboration avec les partenaires concernés ;

c) Appuyer les institutions gouvernementales compétentes dans l'amélioration des politiques, mécanismes et processus de gestion et de surveillance des forces de sécurité somaliennes aux niveaux fédéral et régional, en collaboration avec les Nations Unies et d'autres parties prenantes.

Processus politiques

a) Assurer le suivi et rendre compte de l'évolution de la situation politique et des événements connexes dans le pays, et en particulier dans la zone de responsabilité de l'AMISOM, ayant une incidence sur la mise en œuvre du mandat de la mission ;

b) Soutenir les bons offices du Représentant spécial du Président de la Commission de l'UA au cours de ses engagements politiques et diplomatiques ;

c) Faire la liaison avec les autorités gouvernementales au niveau du GFS et des EMF et agir en tant que représentation politique de l'AMISOM au niveau régional ;

d) Continuer de jouer le rôle de point focal de la mission pour les questions liées à la mise en œuvre du PTS aux niveaux fédéral et national ;

e) Soutenir les processus politiques, au besoin, y compris les processus de réconciliation, de fédéralisation, de révision de la Constitution et des élections, en collaboration avec les Nations Unies et d'autres partenaires internationaux.

3) Plan de mise en œuvre

102. Conformément au PTS, le concept des civils et les initiatives seront mis en œuvre en trois phases, allant de janvier 2018 à décembre 2021. Cela impliquera la conduite d'une série d'activités transversales en appui aux trois domaines d'actions, que sont notamment le renforcement des capacités opérationnelles, institutionnelles et les activités de soutien, avec un accent sur les domaines prioritaires du PTS.

103. La phase 1 (janvier 2018 à juin 2019) sera consacrée à l'élaboration du plan de mise en œuvre, à la reconfiguration et à la réorganisation de la composante civile à déployer dans tous les secteurs de l'AMISOM (et dans les capitales des EMF). Les activités de la phase 2 (juillet 2019 à décembre 2020) seront axées sur le renforcement des capacités des institutions locales, du renforcement de la COMIC et de la participation communautaire, en soutenant notamment le dialogue et la réconciliation. Enfin, les activités de la phase 3 (janvier 2021 à décembre 2021) viseront à faciliter

le retrait de l'AMISOM et à la transition vers un processus de sécurité dirigé par la Somalie.

104. L'exécution effective des tâches assignées à la composante civile exige sa présence dans tous les EMF de la zone de responsabilité de l'AMISOM. Toutefois, les contraintes liées aux ressources et aux déploiements nécessitent un certain degré de flexibilité vis-à-vis des zones géographiques prioritaires, et des fonctions. Il existe également un engagement pour augmenter progressivement l'emploi du personnel national.

105. Comme première étape de son soutien à la mise en œuvre du PTS, et en plus de la présence civile déjà existante et de la couverture des régions de Mogadiscio et de la région de Banadir, ainsi que de l'utilisation des Agents de liaison communautaires qui présentement couvrent Galmadug, l'AMISOM déploiera du personnel civil sur quatre sites que sont nommément l'État du Sud-Ouest, (Baidoa), Jubbaland (Kismayo), et Hirshabelle (Jowhar et Beletweyne). Ainsi, l'AMISOM déploiera des civils dans cinq de ses six secteurs (à l'exception de Doubley dans le secteur 2) et dans les capitales des EMF. L'AMISOM devrait aussi tenir compte des requêtes du GFS et de l'administration locale pour décupler ses capacités au-delà de l'utilisation des Agents de liaison communautaires (ALBC) à Galmudug où elle ne dispose pas présentement de troupes.

106. Par ailleurs, l'engagement croissant actuel de la police de l'AMISOM et le soutien potentiel de sa composante militaire aux FSS dans l'ensemble de sa zone de responsabilité exigent également de tenir compte du déploiement de civils supplémentaires qui devrait se faire à Galmudug. Au cours de la phase I, l'AMISOM déploiera 3 membres du personnel international et 1 membre du personnel local dans chacun des quatre sites. Au cours de la phase II, les efforts civils se focaliseront sur les principaux domaines thématiques, tandis qu'en phase III, la configuration civile sera sous-tendue, voire, assujettie par l'évolution de la situation sur le terrain.

107. Le concept de déploiement civil comprendra des Équipes du secteur civil (ESC) déployées pour permettre à la mission de concentrer ses efforts pour appuyer la transition, tout en assurant une prestation plus coordonnée, collaborative et équilibrée aux côtés de l'ONU et d'autres parties prenantes. Les ESC seront des équipes à activités multiples, avec un éventail de fonctions différentes pour soutenir l'exécution du processus de transition.

XII. Soutien à la mission

108. Le soutien à la mission facilite la fourniture de l'aide essentielle aux composantes de l'AMISOM et, conformément au PTS, assure un appui logistique efficace aux centres logistiques sectoriels, aux bases logistiques des bataillons, aux sites des équipes de police et aux BOA, ainsi qu'aux opérations futures de l'AMISOM. Le soutien à l'AMISOM est un effort coordonné entre le BANUS, l'AMISOM et les partenaires, avec des responsabilités clairement définies.

1) Objectifs

109. Fournir un cadre d'appui logistique pour faciliter les opérations, en appui aux composantes de l'AMISOM (civile, militaire et policière), afin qu'elles entreprennent et mettent en œuvre leurs objectifs opérationnels assignés à elles, tels que définis dans les CONOPS stratégiques de 2018.

110. Fournir un appui logistique et administratif via un réseau d'appui flexible pour soutenir la mise en œuvre du PTS, y compris des opérations mobiles et des activités de stabilisation.

2) Hypothèses de planification

111. Le BANUS poursuivra son appui logistique à l'AMISOM conformément au Mémoire d'Accord UA-ONU sur la fourniture de soutien à l'AMISOM, par le biais des accords de soutien à la mise en œuvre (ASM) et du Concept de soutien de la mission.

112. Le BANUS fournira un kit d'appui ciblé de combat non mortel aux 10 900 FSS engagées dans les opérations conjointes avec l'AMISOM.

3) Tâches

Phase I (2018-30 Juin 2019)

113. Fourniture d'appui logistique pour la création de nouveaux BOA et de centres de police (AMISOM et FSS), ainsi que des opérations mobiles, y compris le déploiement d'utilité militaire et d'hélicoptères d'attaque. Pour se faire, les tâches suivantes seront entreprises :

- a) Fournir un appui logistique continu, y compris aux opérations mobiles et ciblées ;
- b) Fournir du matériel pour la mise en place des BOA et des centres de police ;
- c) Fournir un soutien médical amélioré ;
- d) Soutenir le retrait des troupes ;
- e) Déployer de nouveaux COE équipements, conformément aux exigences opérationnelles révisées (motorisés/mécanisés) ;
- f) Déployer des catalyseurs supplémentaire (hélicoptère militaire de manœuvre et hélicoptères de combat) ;
- g) Soutenir l'EEPO(ZR) de police.

Phase II (Juillet 2019-Décembre 2020)

114. Fourniture d'appui logistique continu pour la création de nouveaux centres des BOA et de police (AMISOM et FSS) dans les zones nouvellement reconquises et pour les opérations mobiles. Fourniture d'appui logistique pour l'extension de la police à Hirshabelle et à Galmagdud, ainsi qu'un appui logistique pour le processus électoral. Les tâches suivantes seront entreprises :

- a) Fournir un appui logistique continu, y compris aux opérations mobiles et ciblées
- b) Soutenir la création des nouveaux BOA le long des PVA ouvertes
- c) Soutenir la création et le maintien des centres de police
- d) Soutenir les opérations conjointes entre l'AMISOM et les FSS
- e) Soutenir, le cas échéant, la création de nouveaux BOA (AMISOM/SSF)
- f) Soutenir le processus électoral

Phase III (Janvier– Décembre 2021)

115. Fourniture d'appui logistique continu aux opérations de l'AMISOM et des FSS, ainsi qu'au processus électoral. Les tâches suivantes seront entreprises :

- a) Fournir un appui logistique continu, y compris aux opérations mobiles et ciblées ;

- b) Soutenir la réinstallation des troupes et des équipements ;
- c) Soutenir l'extension des camps ;
- d) Soutenir la fermeture des BOA ;
- e) Soutenir le processus électoral

4) **Plan de mise en œuvre**

116. Le réseau d'appui comprend la base de soutien de Mombasa (MSB), la Base logistique de Mogadiscio (BLM), les plateformes logistiques sectorielles, les bases logistiques des bataillons, les sites d'équipes de police, les BOA et autres lieux convenus. Le ravitaillement par voie terrestre est le principal mode d'approvisionnement, mais celui par voie aérienne et les opérations par barge restent des options par exception. Le réseau logistique opérationnel comprend trois niveaux :

117. **Plateformes logistiques sectorielles** : Les plateformes logistiques sectorielles et les entrepôts sectoriels sont situés aux mêmes endroits que les quartiers généraux sectoriels. Le BANUS fournira des équipements logistiques conformément aux besoins logistiques convenus. Les plateformes logistiques sectorielles distribueront les équipements aux bases logistiques des bataillons, aux sites des équipes de police et aux BOA. Les réserves sont maintenues conformément aux normes convenues.

118. **Les bases logistiques des bataillons** : l'AMISOM décide des bases logistiques des bataillons en tenant compte des besoins opérationnels. Le BANUS fournira des équipements logistiques conformément aux besoins logistiques convenus. Les secteurs sont responsables de la livraison des services de soutien à partir des bases logistiques des bataillons aux BOA

119. **Les bases des unités des FSS** : Le BANUS livrera des équipements logistiques aux bases des unités des FSS lorsque ces dernières ne sont pas en mesure de le faire par leurs propres moyens.

5) **Soutien à l'AMISOM**

120. Conformément au Mémorandum d'Accord de 2016, le BANUS fournit à l'AMISOM les principaux types de soutien suivants : carburants et lubrifiants, rations, CITS, MOVCOM, SIG, capacité de gestion des menaces explosives, services médicaux et d'aviation, appui à l'information du public, formation, restauration, appuis généraux, nettoyage et ameublement, appui en ingénierie et en défense de périmètre, construction des quartiers généraux des secteurs, services de transport, assistance sociale, approvisionnement général et maintenance des services de camp (pour plus de détails, consulter le Concept d'appui à la mission AMISOM-BANUS à l'Annexe E).

6) **Soutien aux FSS**

121. Le soutien aux FSS provient de diverses sources, notamment le GFS, l'AMISOM, le BANUS et les partenaires. Le GFS se charge principalement du soutien aux FSS, avec l'aide des entités suivantes.

XIII. Communications stratégiques

122. En appui au processus de transition, l'Unité d'information publique (UIP), avec l'aide de l'Équipe de soutien à l'information (IST) de l'UA/ONU, mettra en place une stratégie de communication complète et solide du Processus de transition de l'AMISOM, tout en rétablissant sa confiance auprès des diverses communautés

somaliennes. La stratégie communiquera les efforts opérationnels, de renforcement des capacités et de stabilisation, menés dans le processus de reconstruction de la Somalie.

123. L'approche à adopter dans la mise en œuvre de la stratégie, en appui aux CONOPS actuels, sera axée sur l'impact des activités de l'AMISOM dans le processus de transition avec comme objectif principal de gagner la confiance du public somalien. Comme activité principale, l'approche sera également axée sur une campagne de lutte contre l'extrémisme violent. Des activités de sensibilisation seront entreprises aux niveaux fédéral et régional pour un plus grand engagement de la population somalienne, avec pour cible les jeunes et les femmes considérés comme groupe démographique au niveau de la base. Les médias numériques et la technologie de terrain seront également utilisés pour une communication plus rapide, compétitive et efficace.

1) Objectifs

124. Communiquer efficacement sur la mise en œuvre du Plan de transition ; souligner les étapes clés et la stratégie de refonte visant à soutenir les efforts de stabilisation et de rétablissement de la paix en Somalie ; partager de manière proactive des informations crédibles afin de discréditer et de contrecarrer la propagande de groupes extrémistes ; et gérer les crises de communication liées aux problèmes qui surviennent au cours de la Mission.

2) Hypothèses de planification

125. Le plan de transition et les activités clés seront mis en œuvre conformément à la résolution 2431 du CSNU (2018).

126. L'AMISOM continuera de bénéficier d'un appui logistique pour la communication stratégique auprès de l'ONU et les partenaires donateurs, comme indiqué dans la résolution 1910 du CSNU (2010) et des résolutions ultérieures.

127. L'équipe de communication sera informée de manière adéquate sur les questions relatives aux opérations militaires et de police, de même que de la COCIM et des Projets à impact rapide pour un soutien complet et axé sur l'impact.

Tâches

128. Pour un soutien efficace en matière de communication dans la mise en œuvre du mandat de l'AMISOM, les tâches suivantes seront entreprises de manière successive, conformément aux trois phases du PTS :

- a) Campagne d'information contre l'extrémisme
- b) Entreprendre des activités pour améliorer la visibilité de la mission et la compréhension de son mandat en général, en mettant l'accent sur le processus de transition.
- c) Assurer une meilleure coordination de la communication entre l'AMISOM, le gouvernement, l'ONU et les autres partenaires.
- d) Offrir une formation en renforcement des capacités en matière de médias et de communication aux fonctionnaires du ministère de l'Information, de l'Armée nationale somalienne (ANS) et de la Police nationale somalienne (SPF)
- e) Couverture médiatique axée sur l'impact ciblant le renforcement de capacités des Forces de sécurité somaliennes dans le but de prendre les commandes et d'assumer pleinement la responsabilité de la sécurité qu'exerçait l'AMISOM.

f) Communiquer en temps opportun sur les mesures prises pour lutter contre l'exploitation et les abus sexuels ; le respect des droits de l'homme et la protection des civils dans la conduite des opérations et en s'attaquant de manière décisive et efficace aux problèmes émergents.

g) Orienter les communications dans le but de mettre en évidence le rôle grandissant des FSS dans la gestion des responsabilités liées à la sécurité et du retrait soutenu de l'AMISOM.

4) Plan de mise en œuvre

129. L'équipe de communication stratégique entreprendra des activités plus étendues de sensibilisation au niveau local afin de faciliter le discours public. Ces activités comprendront des tournées de présentation, des assemblées publiques, des débats scolaires et publics, des pièces de théâtre, des concours de poésie, etc.

130. La radio, moyen de communication de masse le plus efficace en Somalie, sera utilisée pour faciliter la diffusion de l'information et la participation à des questions d'intérêt national, y compris les élections au niveau du gouvernement et des États membres fédéraux, ainsi que des projets visant à améliorer les moyens de subsistance.

131. Les nouvelles plateformes de technologie de terrain et les médias numériques seront également utilisés pour améliorer la collecte et la diffusion d'informations de manière efficace et rapide. Pour la campagne d'information contre l'extrémisme violent, les médias numériques seront utilisés pour réagir rapidement aux problèmes et influencer la perception.

132. Le sous-traitant de l'AMISOM, IST, sera reconfiguré de manière à intégrer des équipes de sensibilisation somaliennes dans les communautés et à créer des équipes mobiles ainsi qu'une capacité de couverture des opérations.

XIV. Mécanismes de coordination

133. La coordination stratégique du soutien entre l'UA, l'ONU, les Pays contributeurs de troupes et de police et les partenaires est impérative pour atteindre les niveaux de soutien réussis à l'AMISOM. La coordination opérationnelle de soutien entre l'AMISOM, le BANUS, la FSS et les partenaires est essentielle pour garantir une exécution efficace du soutien nécessaire au bon déroulement des opérations conjointes.

134. À cet effet, il existe un certain nombre de mécanismes de coordination internes et externes aux niveaux hiérarchique et opérationnel afin de faciliter la gestion de la mission. Il s'agit notamment des réunions bihebdomadaires de l'Équipe dirigeante (SLMT) de l'AMISOM, des conférences de Commandants de secteur, des réunions des points focaux pour l'égalité hommes- femmes au niveau du QG de la Mission et de ceux des sections, des réunions du groupe de travail entre civiles et militaires, des réunions de coordination logistique et des réunions du Comité d'examen des projets.

135. La coordination avec les Nations Unies se poursuivra principalement à travers le Forum de coordination des Hauts responsables réunissant l'AMISOM et la MANUSOM/BANUS. En outre, l'AMISOM organisera des réunions communes régulières entre les équipes de l'UA et de l'ONU.

136. La coordination avec le groupe le plus large de partenaires, y compris avec le GFS et les EMF, continuera d'être assurée par le mécanisme de l'Approche globale en matière de sécurité (CAS). Ce mécanisme comprend d'autres mécanismes dirigés par le GFS, tels que le Forum national de coordination de la stabilisation, les Équipes de planification et de mise en œuvre, les Forums de stabilisation des FSS ; des

mécanismes thématiques tels que le Groupe de travail sur les enfants dans les conflits armés et la protection des droits de l'homme, le Consortium des ONG et le Ministère des affaires humanitaires ainsi que le groupe de travail UA-Somalie opérationnalisé

Pièce jointe 2

Rapport du Président de la Commission de l'Union africaine sur la Somalie

[Original : anglais et français]

I. Introduction

1. Le Conseil de paix et de sécurité (CPS) au cours de sa 782^e réunion tenue à Nouakchott, Mauritanie, le 27 juin 2018, a réitéré l'importance de rendre compte périodiquement. Ce rapport est soumis conformément au communiqué du CPS et à l'alinéa 09 de la Résolution 2431 du Conseil de sécurité des Nations Unies (CSNU), adoptée lors de sa 8321^{ème} réunion du 30 juillet 2018. Dans ladite résolution, le Conseil a demandé à l'Union africaine de tenir le Conseil de sécurité régulièrement informé, à travers le Secrétariat général, de la mise en œuvre du mandat de l'AMISOM, et de rendre compte régulièrement au Conseil à travers les dispositions de mise à jour verbale et de rapports écrits.

2. Ce rapport couvre les développements majeurs en Somalie au cours de la période allant d'août à novembre 2018.

II. Développements politiques

3. Le Gouvernement fédéral de la Somalie (GFS) continue d'enregistrer des progrès significatifs dans ses efforts en direction de la stabilisation, de la réconciliation et de la construction de l'État. Il continue de faire de grandes avancées dans ses relations internationales et régionales et ce, en se fondant sur l'élan positif qui se dégage à travers la Corne de l'Afrique. Il s'agit notamment de la visite du Premier ministre éthiopien, S. E Dr Abiy Ahmed en Somalie, de même que de la réunion tripartite d'Asmara entre les Présidents de la Somalie, de l'Érythrée et du Premier ministre éthiopien. Cette réunion historique démontre une nouvelle ère dans les relations diplomatiques régionales et a abouti à une déclaration conjointe sur la sécurité régionale et la coopération économique.

4. L'adoption du Plan de transition de la Somalie (PTS) et les efforts concertés en direction de la mise en œuvre se présente comme une démonstration de l'engagement de la Somalie à s'approprier de sa trajectoire politique, économique et sécuritaire.

5. Conformément à son mandat et à ses tâches comme indiquées dans le Communiqué de la 782^{ème} réunion du CPS sur la Somalie de même que de la Résolution [2431\(2018\)](#) du Conseil de sécurité des Nations Unies, l'AMISOM continue de soutenir les efforts de stabilisation et de sécurisation du gouvernement somalien, pour renforcer la mise en œuvre du processus de stabilisation, de réconciliation et du processus de consolidation de la paix. À cette fin, l'AMISOM de concert avec les membres de la communauté internationale, continue de soutenir la consolidation du système fédéral et l'introduction des réformes politiques essentielles y compris les accords sur la Feuille de route politique pour 2010, la mise en œuvre du Plan de transition de la Somalie (PTS) et plus important, l'accord sur le code électoral.

6. La branche législative du GFS joue un rôle majeur dans la supervision des activités gouvernementales en contribuant à la facilitation des processus politiques, L'Assemblée du peuple était hors session et n'a repris que le 10 septembre 2018. La législation qui est fondamentale à la matérialisation du processus et des accords politiques sur les processus du Conseil national de sécurité (CNS) est soumise au

Parlement et est en voie de promulgation. Aux fins de promouvoir des politiques inclusives comme élaborées dans le Plan national de développement (PND), le gouvernement a préparé 43 projets de lois dont 23 sont auprès du Parlement ; il a aussi élaboré 29 politiques et créé 17 agences pour orienter ces processus. Jusque-là, un optimisme prévaut quant à la promulgation de ces lois essentielles par le Parlement pour propulser la réalisation de la feuille de route politique y compris la tenue notamment d'élections générales en 2020 à travers tout le pays.

7. Le processus de révision constitutionnelle est aussi en cours, avec les cinq premiers chapitres de la Constitution déjà rédigés et les cinq autres qui devraient être finalisés à la fin du mois de décembre. Conformément aux engagements du GFS, le Modèle fédéral de justice qui a été approuvé par le Conseil des ministres, de même que les Accords sur la répartition du pouvoir devraient être présentés au prochain CNS. Par ailleurs, les processus de révision constitutionnelle sur le fédéralisme fiscal et la Constitution reformée sont prévus pour être soumis au Conseil national de sécurité en janvier 2019. Il est attendu que cela soit suivi par les autres processus requis qui conduiront à la finalisation de la Constitution fédérale provisoire en décembre 2019.

8. En suivant l'échéancier défini pour les élections fédérales en 2021, la Commission électorale nationale indépendante (CENI) continue de démontrer sa capacité à gérer et à faciliter les processus nécessaires. Dans le cadre de ces efforts, la CENI a organisé cinq élections partielles, facilité l'inscription temporaire de 22 partis politiques et exécuté ses activités avec 34 % de financement en provenance du budget de 2018 dont 26 % alloué par le GFS et 8 % par la communauté internationale. À la suite de l'accord de 2018 sur le mode de scrutin (représentation proportionnelle avec des listes fermées sans panachage) pour les élections générales de 2020, le GFS travaille en direction de la finalisation du code électoral. Le GFS a aussi finalisé le programme de formation des électeurs qui cherche à autonomiser et sensibiliser les Somaliens, y compris les personnes avec des besoins spéciaux, identifié 1 673 bureaux de vote en utilisant le Système d'information géographique (SIG) et a adopté un système d'inscription biométrique. La prochaine étape consisterait pour la CENI à vérifier les centres de vote et à créer de bureaux dans les régions.

9. Pendant que le GFS continue d'enregistrer des progrès significatifs comme mis en exergue ci-dessus, ses relations avec les Membres des États fédéraux (MEF) ont besoin de s'améliorer davantage. Il est important de noter que la plupart des États membres fédéraux s'appêtent à aller aux élections dans les mois à venir. Conséquemment, les campagnes électorales qui se déroulent présentement exacerbent les suspicions mutuelles qui, en retour, causent des tensions politiques entre le GFS et les EMF.

10. Par conséquent, le Conseil pour la coopération inter-États (CIC), un forum des dirigeants des EMF, a décidé de discuter et de se mettre d'accord sur les intérêts des EMF. C'est ainsi qu'il (CIC) s'est réuni quatre fois avec les dirigeants des EMF, réitéré la nécessité d'accélérer le rythme et les progrès de la mise en œuvre des accords politiques, dont notamment l'Architecture nationale de sécurité (ANS). Cette question centrale a fait l'objet de beaucoup d'attention lors de la 3^e réunion du CIC tenue à Kismayo, au Jubbaland et a culminé avec la publication d'un communiqué fermement libellé le 8 septembre 2018. Le Communiqué a souligné les défis politiques, sécuritaires et de mise en œuvre qui ralentissent les relations entre le GFS et les EMF. En réponse, le Président de la République fédérale de Somalie, S. E. Mohamed Farmaajo a convoqué à Mogadiscio, les 17 et 18 septembre 2018, une réunion d'urgence du CNS. Les dirigeants du EMF ont décliné l'invitation et, en lieu

et place, ont appelé à la médiation d'une « tierce partie » médiation rejetée par le Premier ministre de la Somalie, S. E. Hassan Ali Khaire

11. Dans le cadre visant à sortir de l'impasse, les membres de la Chambre haute (Sénat) du Parlement fédéral ont pris, en septembre, des mesures pour jouer aux médiateurs entre le GFS et les EMF en déployant des comités dans les États de Jubaland, Sud-Ouest, au Puntland, à Galmudug et à Hirshabelle. À cette fin, les membres du Sénat ont tenu des discussions extensives avec les dirigeants régionaux et ont pris bonne note de leurs préoccupations. Bien plus, le Premier ministre de la Somalie a, en octobre, formé un Comité ministériel composé du ministre des Finances, de la Sécurité, de l'Intérieur, et de la Constitution pour apporter des solutions aux préoccupations soulevées par les États régionaux à travers le CIC.

12. Nonobstant les efforts mentionnés ci-dessus, il n'y a pas eu d'avancées pour lever les obstacles aux fins de fluidifier les relations entre le GFS et les EMF à cette date. Cependant la quatrième réunion tenue du 20 au 24 octobre à Garowe, Puntland a débouché sur des conclusions importantes. Celles-ci comprennent la formation de forces de sécurité interétatiques, issues des forces régionales Darwish ; la création d'un Mécanisme de conseil de sécurité interétatique qui sera responsable de la mise en œuvre de la STP et la création d'un Fonds de la Sécurité qui servira de panier pour les budgets qui seront alloués pour soutenir les forces interétatiques. Ces positions représentent quelques divergences concernant le PTS, que les EMF ont approuvé en juin 2018. De plus, la création d'un Mécanisme de conseil de sécurité interétatique pourrait être perçue comme un double emploi par rapport aux prérogatives du CNS. Ceci pourrait potentiellement créer un système parallèle qui sera difficile à gérer aussi bien d'un point de vue politique que financier.

13. De plus, les dirigeants du CIC ont réitéré qu'ils ne coopéreront pas avec le GFS tant que celui-ci ne sera pas capable d'apporter des solutions à leurs revendications. À cette fin, les dirigeants du CIC ont appelé à la tenue d'une Conférence nationale consultative dans les 45 jours à Dhusamareb, dans l'État du Galmudug pour apporter des solutions à ces questions. Cet enlèvement en cours a détourné le GFS et les EMF quant à la mise en œuvre du STP et d'autres priorités essentielles du processus de transition. Si cette brouille n'est pas gérée de manière adéquate, les relations actuellement tendues entre le GFS et les EMF peuvent continuer à se détériorer et pourraient avoir de sérieuses répercussions sur le processus politique en Somalie avec de sérieux impacts sur la réconciliation, la révision de la Constitution, et le fédéralisme.

III. Situation sécuritaire

14. La situation sécuritaire demeure volatile et imprévisible surtout qu'Al Shabab continue d'avoir recours aux engins explosifs improvisés et de véhicules explosifs piégés (IED/VBIED) ; toutefois leurs capacités limitées ne leur permettent pas d'atteindre les troupes de l'AMISOM qui, elles, utilisent d'autres moyens. Al Shabab continue de maintenir sa présence dans le Sud et au Centre de la Somalie en utilisant les IED/VBIED comme armes principales. De plus, Al Shabab mène des embuscades restreintes le long des Principaux itinéraires de ravitaillement (PIR), et utilise d'autres tactiques asymétriques, dont des attaques au mortier, des attentats suicides, d'attaques complexes ainsi que des assassinats ciblés pour installer la peur au sein des populations. Le groupe terroriste dont la force est estimée entre 5 000 et 7 000 combattants déployés dans différentes régions a, avec succès infiltré des zones non protégées que sont Juba Valley, Lower Shabelle, Middle Shabelle, Upper Hiraan et Upper Gedo, restreignant ainsi la liberté de mouvement de l'AMISOM, des Forces

somaliennes de sécurité (FSS) des populations civiles y compris les officiels gouvernementaux et les acteurs de l'humanitaire.

15. La capacité d'Al Shabab a occuper les terrains clés avec ses combattants qui se confondent aux populations locales pour mener des attaques asymétriques en empêchant l'accès aux dites zones aux forces de sécurité demeure un véritable défi pour l'AMISOM et les FSS. De même, la présence alléguée de 150 à 180 combattants proches de l'État Islamique dans les montagnes de Qandala au Puntland, est aussi un mobile de préoccupation. De plus il y a aussi la présence du groupe local d'Al Shabab qui serait composé de près de 600 combattants. Il y a ainsi une probabilité d'augmentation des attaques, avec utilisation prédominante d'engins explosifs soutenus par des attentats suicide et des attaques à l'arme légère avec d'éventuels assassinats.

16. Dans un passe proche Al Shabab a démontré sa capacité d'attaquer et d'envahir certaines positions de la SNA en utilisant une combinaison de tactiques conventionnelles et asymétriques afin de causer un maximum de victimes et retarder d'éventuelles interventions. Ceci a été confirmé lorsque Al Shabab a lancé une prise de contrôle temporaire des positions de l'ASN à Daynunney, Goofgaduud Buray et à Buulo Mareer. En plus de sa capacité à se déplacer relativement sans entraves à travers certaines zones, Al Shabab fournit aux populations sous son contrôle des services gouvernementaux alternatifs et génère en outre des revenus considérables via des taxations forcées.

17. Depuis l'adoption PTS, le GFS a entrepris une planification opérationnelle pour la mise en œuvre du PTS, notamment les priorités contenues dans la phase Une. Ceci se fait en plus des réformes qui comprennent la réorganisation du commandement et des mesures de contrôle, de la distribution des armes et des munitions, et de la formation dispensée aux SSF. Par ailleurs, 1 727 officiers de renseignement (NISA) ont été intégrés dans les Forces nationales de la Police somalienne comme partie intégrante des réformes structurelles pour améliorer la sécurité à Mogadiscio et à travers le pays et aussi pour éliminer les doublons et les chevauchements des fonctions entre les différentes forces et institutions de sécurité.

18. En août 2018, la Brigade du 14 octobre de l'ANS a lancé l'Opération Badbado sur trois axes avec l'intention de capturer Balcad, Marka et Busra. De plus, l'ANS a libéré les zones côtières qui relient Mogadiscio à Marka (la capitale de la région de Lower Shabelle) en septembre 2018, l'ANS soutenu par les troupes de l'AMISOM a aussi mené des opérations conjointes contre les bases d'Al Shabab entre Balcad et Afgooye dans les régions de Lower et Middle Shabelle pour renforcer la sécurité de la route principale reliant ces districts. Ces opérations sont en droite ligne des objectifs du PTS et font partie des efforts en cours qui ambitionnent de renforcer la sécurité autour de la ville de Mogadiscio

IV. Situation économique

19. Malgré les défis complexes liés aux environnements politique et sécuritaire, il y a une reprise de l'activité économique qui se relève des effets de la sécheresse de 2017. La mise en œuvre d'une planification fiscale de qualité, comme faisant partie du programme des réformes, une bonne pluviométrie, appuyés par des transferts de fonds soutenus et des rentrées de subvention font que les projections de croissance de la Somalie pour 2018 devraient augmenter avec une inflation qui devrait fléchir. Les progrès économiques récents ont permis à la Somalie d'être éligible pour l'apurement préalable des arriérés en juillet 2018. Ceci est un pas important en direction de l'allègement de la dette.

20. Bien plus, dans le cadre des efforts en cours pour renforcer ses liens avec différents partenaires internationaux, le Président Mohamed Abdullahi “Farmaajo s’est rendu en Chine pour participer au 7^e Sommet du Forum sur la coopération Chine Afrique (FOCAC). Un résultat significatif de cette visite est la signature d’un Mémoire d’entente qui permet à la Somalie de joindre l’Initiative dénommée « *Belt et Road* » de même qu’un Accord pour le renforcement de la coopération technique et économique avec la Chine.

21. Le 26 septembre, l’Union européenne a annoncé son tout premier appui budgétaire à la République fédérale de la Somalie d’un montant total de 100 millions d’euros. Il est attendu que le fonds soit libéré à partir du quatrième trimestre de 2018 jusqu’en 2021 pour soutenir le fédéralisme. Ce soutien ambitionne d’augmenter progressivement la capacité du GFS à fournir les services de base au peuple somalien. Le programme de soutien budgétaire fait partie de la réponse internationale élargie au GFS pour son bilan sur la réforme des politiques et leur mise en œuvre. Ceci se produit un jour après que la Banque mondiale ait annoncé son premier financement d’aide au développement international qui s’élève à 80 millions de dollars EU en plus de 30 ans pour le GFS. Ceci fait aussi suite à une récente évaluation transitoire positive faite par le Fonds monétaire international (FMI) de son troisième Programme contrôlé par le personnel (PCP). Le PCP pour la Somalie aidera à maintenir les agrégats macroéconomiques et la stabilité, reconstruire les institutions économiques clés et développer un bilan sur la mise en œuvre des politiques et des réformes.

V. Reconfiguration de l’AMISOM

22. Conformément à l’échéancier de la mise en œuvre des tâches prioritaires de l’AMISOM comme soulignées dans le Communiqué de la 782^{ème} réunion du CPS et de la résolution 2431 du CSNU, l’Évaluation de la préparation opérationnelle (EPO) de l’AMISOM a été conduite par l’UA et les NU, en collaboration avec les partenaires. L’EPO ambitionnait d’identifier les capacités requises favorables et autres exigences dans le cadre des effectifs autorisés de l’AMISOM, la cartographie de la Police de l’AMISOM et de la composante civile, l’identification des lacunes pour éclairer les processus de planification dans le futur. De plus, elle fournit la base de référence pour diminuer les troupes de 1 000 personnes, la reconfiguration de l’AMISOM et l’élaboration d’un Nouveau concept des opérations de l’AMISOM pour soutenir la mise en œuvre du PTS. Le rapport de l’EPO de l’AMISOM est joint au rapport du Président.

23. Par la suite, l’AMISOM a élaboré son nouveau CONOPs, conformément aux directives énumérées dans le communiqué de la 782^{ème} réunion du CPS et par la résolution 2431 du Conseil de sécurité, prenant note des conclusions de l’AMISOM sur l’évaluation de l’état de préparation opérationnelle (ORA). Le nouveau CONOPs a pour but de réajuster les objectifs de l’AMISOM en appui au STP pour les trois prochaines années. Il souligne également les missions principales des composantes militaires, de police et civils, en appui au STP, l’Architecture nationale de sécurité et à d’autres programmes prioritaires du Gouvernement contenus dans les 4 Feuilles de route du FGS, avec en priorité la sécurité, la justice et un cadre politique inclusif. Ces objectifs comprennent en outre, la conduite d’opérations ciblées contre Al-Shabab, pour faciliter la stabilisation et l’expansion de l’autorité de l’État, le soutien à une gouvernance inclusive aux processus politiques et le renforcement des capacités des SSF, tout en garantissant le respect des droits de l’homme. Par ailleurs, le CONOPs prend bien note des du personnel nécessaire pour accomplir les tâches énumérées, y compris les multiplicateurs de force pour la mission, ainsi que les efforts complémentaires requis là où c’est possible.

24. La baisse de 1 000 troupes va réduire la force de la composante militaire de l'AMISOM de 20 586 en octobre 2018 à 19 586 en février 2019. Ces chiffres comprennent l'effectif reconfiguré de 129 personnels militaires au Quartier général de la force et 84 dans les Quartiers généraux des secteurs. Dans l'optique de se conformer à la résolution 2431, demandant la réduction de la composante militaire de 1000 éléments, l'AMISOM propose ce qui suit : UPDF – 0 ; KDF –229 ; ENDF – 301 ; DPDF – 129 ; et BPDF – 341. En outre, la Commission de l'UA envisage d'assurer que chaque quartier général de secteur de l'AMISOM ait un caractère multinational et comprenne des personnels de différents pays

25. Avoir un État-major multinational sectoriel de l'AMISOM serait la première étape de QG multinational sectoriel de l'AMISOM. Ce plan sera fait en plusieurs phases pour prévenir tout impact négatif sur l'efficacité opérationnelle de la Force. Du fait de la réduction de la Force, et comme suggéré par la reconfiguration, l'AMISOM transmettra certains Postes avancés (FOB) aux FSS dans le cadre des efforts pour transférer la responsabilité de la sécurité au GFS. De plus, les postes avancés convenus seront se réaligneront aux forces de l'AMISOM pour se focaliser sur les priorités essentielles de la Phase Une et des phases qui suivront pour la mise en œuvre du PTS et de la protection de ses propres forces.

26. L'AMISOM ambitionne d'assurer un maximum d'efficacité de ses forces à travers la formation des Forces de réaction rapide (QRF) qui seront prêtes à se mouvoir dans des préavis très courts. Pour maintenir le rythme sans conséquence aucune, du fait de la réduction des troupes de 1 000 éléments, il est attendu de chaque secteur de constituer une force agile et fortement mobile pour combler la lacune pour donner suite au retrait et à la fusion de certains postes avancés (FOB). La force mobile entreprendra des recherches et la destruction des attaques identifiées des groupes d'opposition armés, qui sont hors de portées des zones d'influence des Postes avancés

27. Deux types de QRF sont envisagés, y compris des unités de combat appropriés de la taille d'une force pour répondre aux attaques dans les grands centres administratifs et les agglomérations. Le second type de QRF sera plus léger et de la taille d'une compagnie héli-portable. Ceci permettra d'assurer des attaques ciblées surprises contre Al Shabab et d'appuyer l'AMISOM et/ou les SSF en cas d'attaque, et ceci loin de leur base que les forces terrestres du QRF ne peuvent pas atteindre. Certains multiplicateurs de force, y compris les hélicoptères pour le déploiement rapide ou l'exfiltration, avec des équipements de vision nocturne seront nécessaires. Dans la même veine, et au cours de la première phase, les frontières des secteurs resteront inchangées avec pour principale mission la protection de la force, la sécurisation des parcours de ravitaillement de la mission et des principales concentrations des populations. La redéfinition des secteurs sera réexaminée dans les phases suivantes sur la base d'évaluations pertinentes, en tant que de besoin.

28. L'AMISOM, en coordination avec les partenaires et en soutien aux Forces de sécurité somaliennes (FSS), continuera de conduire des opérations offensives conjointes. Les partenaires concernés soutenant le renforcement des capacités des FSS et des institutions devraient également se charger de la formation, des équipements et de l'autonomie des FSS, avec le soutien des Formateurs au combat de l'AMISOM, jusqu'à ce que les FSS se développent en une force capable de s'acquitter de sa mission et prête à prendre la relève de l'AMISOM au moment du commencement de la réduction progressive des forces de l'AMISOM.

29. La police de l'AMISOM est également en train de reconfigurer ses policiers hors unités constituées (IPO) et ses Unités de police constituées existants, afin d'apporter un soutien accru à la mise en œuvre des FPS en scindant les Unités de police constituées en effectifs plus petits, afin de faciliter une présence accrue de la police de l'AMISOM dans des localités stratégiques. Une fois que les deux Unités de

police constituées restantes seront également déployées dans la zone de mission, elles seront déployées dans des localités clefs et prévus pour soutenir la mise en œuvre du Plan de transition de la Somalie (STP).

30. Outre la présence et la couverture civile existantes dans les régions de Mogadiscio et de Banadir, ainsi que l'utilisation des officiers de liaison communautaires (CBLO) qui couvrent actuellement Galmadug, des projets sont en cours pour accroître et déployer du personnel civil dans l'État du Sud-Ouest (Baidoa), à Hirshabelle (Beletwyne, Jowhar) et à Jubbaland (Kismayo) Ainsi, l'AMISOM aura déployé des civils dans cinq de ses six secteurs (à l'exception de Doubley dans le secteur 2) et dans les capitales des EMF, et examinera les demandes du (Gouvernement fédéral de la Somalie (GFS) et de l'administration locale pour accroître sa capacité au-delà de l'utilisation des CBLO à Galmudug où il n'y a pas actuellement de troupes. En outre, l'engagement actuel et croissant de la police de l'AMISOM et le soutien potentiel de la composante militaire de l'AMISOM aux FSS dans l'ensemble de sa zone d'opération nécessitent également d'envisager de déployer des civils supplémentaires à Galmudug.

31. La composante civile couvrira les fonctions importantes suivantes : 1) aspect politique, 2) la stabilisation et 3) le respect des droits de l'homme et l'obligation de reddition de comptes. Par ailleurs, les civils déployés dans les secteurs assureront un engagement par contact et des visites aux bases d'opération avancée (FOB) clefs de chaque secteur dans lequel ils sont déployés et assureront une interaction avec les autorités locales de chaque localité. En outre, les civils joueront un rôle plus large de représentation et de coordination, en interagissant avec les autorités régionales, les partenaires humanitaires, la société civile et d'autres parties prenantes, et apporteront également un soutien et des conseils aux composantes de police et militaire.

VI. Soutien de l'AMISON aux forces de sécurité somaliennes et mise en œuvre du STP

32. Dans le cadre des efforts en cours pour assurer la mise en œuvre effective du STP, l'AMISOM a achevé le transfert de ses troupes et de ses unités de police constituées (UPC) stationnées dans le stade de Mogadiscio vers le camp de formation/entraînement Aljazeera II. Cela a abouti au transfert de la responsabilité principale de la sécurité du stade et de ses environs aux forces de police somaliennes (FPS). Bien que cela ne soit pas une priorité dans le STP, la planification du redéploiement des troupes de l'AMISOM de l'Académie de Mogadiscio est en cours, parallèlement à la planification opérationnelle pour le ratissage et la sécurisation des principaux axes d'approvisionnement (MSR) de Mogadishu-Baidoa, tel que stipulé dans la Phase I du STP, qui est à un stade avancé.

33. En outre, des projets visant à aider les FPS à former et à déployer quatre cents (400) policiers d'État pour sécuriser les MSR de Mogadishu-Baidoa et de Leego, en coordination avec l'UE et d'autres partenaires internationaux, sont en cours. L'AMISOM est en train de se préparer à soutenir l'administration de la police de Hirshabelle dans le recrutement, la formation et le déploiement de 800 futurs policiers de l'État de Hirshabelle. L'achèvement du recrutement et de la formation devrait commencer en novembre 2018 et le déploiement ultérieur des recrues de la police d'État marquera la mise en place des forces de police de l'État de Hirshabelle. Cela contribuera à son tour à faciliter l'élargissement de l'autorité de l'État, ainsi que la mise en œuvre des programmes de stabilisation à Hirshabelle.

34. La police de l'AMISOM continue d'encadrer et d'assister les FPS en étroite collaboration avec la MANUSOM. À ce jour, l'AMISOM a encadré 2 228 policiers

fédéraux et d'État sur divers thèmes de la police, afin de renforcer les compétences de chacun des policiers somaliens. En outre, l'AMISOM a soutenu six (06) formations spécialisées de police, à savoir la lutte contre le terrorisme (la formation de formateurs), la violence sexuelle et sexiste et la protection des enfants, la gestion de niveau moyen, la gestion de la circulation, la gestion stratégique et des formations de recyclage entre août et octobre pour 599 policiers fédéraux et de l'État.

35. Des progrès significatifs ont été accomplis dans la réactivation et le renforcement des capacités de police institutionnelles et individuelles, ainsi que dans la fourniture d'un soutien opérationnel aux FPS. Notamment, l'AMISOM, en appui au GFS et aux EMF et en étroite coordination avec la MANUSOM, le PNUD et l'UNSO, a parachevé l'évaluation de l'état de préparation opérationnelle (ORA) des forces régionales de Jubbaland, du Sud-Ouest et de Galmudug. Les conclusions de l'ORA des forces régionales ont eu le double objectif de déterminer les capacités opérationnelles des forces régionales. Elles servent également à informer le GFS et les EMF du dispositif de soutien requis pour ces forces - conformément aux décisions du Conseil national de sécurité (NSC) de décembre 2017 et février 2018, ainsi qu'à la résolution 2431 du Conseil de sécurité des Nations Unies. Des plans sont actuellement en cours pour étendre l'ORA aux Forces régionales de Hirshabelle et du Puntland avant décembre 2018.

36. En ce qui concerne le soutien infrastructurel aux FPS, l'AMISOM, à travers sa composante de police, a rénové deux postes de police à Mogadiscio et en a construit un autre dans l'État de Jubbaland. De même, l'AMISOM a aidé les FPS à mettre en œuvre divers programmes de police de proximité, y compris la prévention et la lutte contre l'extrémisme violent et la radicalisation, au profit du personnel de police, des jeunes et des aînés de Mogadiscio et des EMF.

37. Par ailleurs, l'AMISOM continue de conseiller et d'apporter un soutien opérationnel aux FSS au cours d'opérations conjointes. En effet, l'AMISOM, en coordination avec les FSS et les partenaires concernés, a conduit avec succès diverses opérations conjointes ciblées, y compris des patrouilles, le ratissage des routes, la sécurité des ports maritimes et des aéroports, ainsi que des escortes de convois dans le cadre de la mise en œuvre des plans de sécurité nationale somaliens et du STP. De même, des opérations offensives à petite échelle ont été conduites pour aider les FSS à protéger les autorités somaliennes et à les aider à exercer leurs fonctions gouvernementales. Ces opérations assurent la sécurité des installations et des infrastructures clés et contribuent également à créer les environnements permettant aux autorités de faciliter les processus de stabilisation, de réconciliation et de consolidation de la paix dans le cadre de la mise en œuvre du STP.

38. De même, l'AMISOM et d'autres partenaires soutiennent les efforts déployés par le GFS pour élaborer des plans détaillés pour la mise en œuvre du STP. Cependant, les retards pris dans la génération de capacités des FSS pour prendre la direction de ces opérations avec le soutien de l'AMISOM risquent d'entraver le transfert et la conservation de Leego, ainsi que le ratissage et la sécurisation des principaux axes d'approvisionnement (PAA) de Mogadishu-Leego. Néanmoins, l'AMISOM entreprend des tâches opérationnelles supplémentaires, y compris envisager de conserver et de sécuriser Leego, tout en soutenant les efforts de renforcement des capacités, afin de générer les capacités requises des FSS pour maintenir et sécuriser Leego et les MSR une fois qu'ils ont été ratissés par l'AMISOM et les FSS. C'est une démonstration de l'engagement de l'AMISOM à soutenir les priorités de la première phase du STP et à garantir des progrès, ainsi que la mise en œuvre et la réalisation rapides de la transition.

VII. La protection des civils

39. L'AMISOM continue de conduire ses opérations dans le strict respect du droit international humanitaire (DIH), du droit international des droits de l'homme (DIH) et de la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme en cas d'appui de l'ONU à des forces de sécurité non onusiennes (HRDDP). L'AMISOM organise des formations sur le DIH et les droits de l'homme à l'intention de son personnel en uniforme, afin d'assurer que ses opérations se déroulent conformément aux règles en vigueur et au cadre de respect et de reddition de comptes de l'UA. Dans le cadre de la formation préalable au déploiement et en mission, l'AMISOM distribue à son personnel des guides de poche contenant les règles d'engagement, les codes de conduite et les directives sur le recours à la force de l'AMISOM dans les langues officielles de l'UA et des pays contributeurs de troupes.

40. Ces mesures ont, entre autres, contribué à réduire le nombre de victimes civiles (CIVCAS) causées par l'AMISOM. Par exemple, sur les 112 cas de CIVCAS enregistrés au cours de la période sous examen, seuls 03 cas ont été attribués à l'AMISOM, sur lesquels la mission enquête actuellement pour vérifier les circonstances et vérifier les allégations. L'AMISOM continue de sensibiliser sur la Cellule de suivi et d'analyse des victimes civiles (CCTARC) et l'importance de la prévention et de l'atténuation des CIVCAS.

41. Des progrès substantiels sont accomplis dans le renforcement de la politique de tolérance zéro de l'UA sur l'exploitation et les abus sexuels. De même, la coordination et la coopération plus étroites de l'AMISOM avec les organisations de la société civile somaliennes sont encourageantes et restent essentielles pour assurer un suivi, une analyse et un compte-rendu renforcés des violences sexuelles liées au conflit, en totale conformité avec la Politique de tolérance zéro de l'UA contre toute forme de mauvaise conduite et d'abus.

42. Des mesures appropriées sont également mises en place pour prendre en charge les combattants désengagés conformément aux procédures opérationnelles permanentes de l'AMISOM relatives à la prise en charge des détenus dans le cas où des membres du personnel armé se rendraient ou se désengageraient au cours d'une opération.

43. Conformément à son mandat, des efforts ont été déployés pour renforcer les activités de protection de l'AMISOM, allant de formations spécialisées au suivi des violations des droits de l'homme en passant par l'élaboration rapide de rapports, la vérification des allégations, les enquêtes et le plaidoyer, l'utilisation de matériels de communication, l'organisation d'ateliers et de visites sur le terrain pour prévenir et traiter les violations. L'AMISOM s'est également engagée à renforcer les capacités des FSS au niveau fédéral et des EMF en matière de droit international humanitaire, de droit international des droits de l'homme, de protection des civils, de protection de l'enfance et de genre. En outre, l'AMISOM a apporté un soutien technique et consultatif à divers Ministères du GFS sur des questions liées à la protection.

44. Afin d'assurer la planification et la coordination conjointes des questions de respect et de reddition de comptes en matière de droit international humanitaire et du droit international des Droits de l'homme, l'AMISOM, l'UNSOM et l'UNSO continuent de tenir des réunions régulières du groupe de travail sur la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme en cas d'appui de l'ONU à des forces de sécurité non onusiennes (HRDDP). Les directives du Commandant de la Force de l'AMISOM sont adressées à tous les commandants opérationnels avant les opérations militaires, définissant toutes les précautions possibles pour prévenir et/ou réduire au minimum les pertes civiles au cours des opérations. En outre, des évaluations des risques sur les implications probables de CIVCAS de toute opération

offensive prévue sont entreprises avant la conduite de telles opérations. Ces évaluations des risques intègrent généralement des mesures pratiques avant, pendant et après l'offensive pouvant être prises pour minimiser les pertes civiles. La police dispose également de ses directives sur l'utilisation de la force qui servent de guide pour la conduite des opérations de police, le cas échéant.

VIII. Stabilisation et situation humanitaire

45. Afin d'assurer une coordination et une collaboration appropriées, l'AMISOM participe, avec d'autres partenaires de la stabilisation, aux réunions de stabilisation organisées par le Coordonnateur de la stabilisation du Ministère de l'intérieur et des Affaires fédérales du GFS. Ces réunions offrent d'importantes possibilités de planification inclusive de la stabilisation et d'autres activités de suivi. Par exemple, l'une de ces réunions a eu pour résultat la nécessité de protéger les civils à Marka à la suite des opérations militaires prévues dans cette localité. En conséquence, le Ministère de l'Intérieur et des Affaires fédérales, soutenu par l'AMISOM et d'autres partenaires de stabilisation, a décidé de mener une mission d'évaluation des besoins, afin de prendre des décisions éclairées concernant les domaines d'intervention prioritaires.

46. De façon constante, l'AMISOM continue d'impliquer le GFS dans la mise en œuvre des programmes de stabilisation nationaux en facilitant les ateliers de l'administration régionale de Benadir sur la stabilisation. Ces ateliers sont essentiellement organisés pour, entre autres, évaluer la nouvelle stratégie de stabilisation nationale et ses liens avec le cadre de Wadajir et déterminer le soutien prévisible et durable des partenaires internationaux pour une mise en œuvre efficace.

47. En outre, l'AMISOM continue d'apporter son assistance pour répondre aux besoins sociaux fondamentaux dans l'ensemble de sa zone d'opération. Des puits et de l'eau potable ont été fournis aux personnes vulnérables de Galmudug. En outre, l'AMISOM a construit des écoles, rénové des hôpitaux et fourni du matériel aux postes de police de Kismayo, Mogadishu et Baidoa et a facilité l'acquisition d'un groupe électrogène pour l'administration locale de Beletweyne.

48. Conformément à son mandat, l'AMISOM continue d'apporter un soutien logistique et sécuritaire pour faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire en Somalie. Dans ce contexte, et en coordination avec le GFS et la communauté humanitaire, l'AMISOM a soutenu des campagnes de vaccination, ainsi que l'administration de vaccins de routine contre le tétanos et la rougeole.

49. Des efforts importants ont également été déployés pour assurer un engagement et une coordination effectifs entre le civil et le militaire. Incitée par la visibilité limitée et/ou l'accès humanitaire limité dans diverses communautés, l'AMISOM a facilité et même apporté une assistance humanitaire et un soutien aux populations vulnérables dans toute sa zone d'opération. Bien que l'AMISOM ait été en mesure d'apporter un certain niveau d'assistance, en particulier en ce qui concerne l'assistance vitale et le soutien au redressement rapide, il est urgent d'apporter un soutien spécifique pour renforcer la capacité du GFS à résister aux chocs climatiques et humanitaires.

IX. Soutien de l'UNSOs à l'AMISOM

50. Conformément à la résolution 2431 (2018) du Conseil de sécurité des Nations Unies, l'AMISOM a facilité la mise en œuvre d'activités clefs dans le cadre de la première phase de la transition. À cet égard, l'AMISOM, en coordination avec l'UNSOs, a soutenu toutes les opérations conjointes AMISOM/FSS et a achevé la relocalisation de tout le matériel appartenant aux Nations Unies, du stade de

Mogadiscio à Jazeera II. De plus, l'unité de soutien à la mission (USM) a facilité et soutenu la construction d'installations à Jazeera II. Des efforts sont également en cours pour identifier un site approprié au sein de l'aéroport international de Mogadiscio (MIA), afin de construire un site de transit pour faciliter la relocalisation des troupes de l'AMISOM de l'Académie.

51. De même, des améliorations importantes ont été enregistrées dans la fourniture de rations et de carburant depuis la reprise des activités de remorquage, réduisant ainsi les retards dans la livraison des rations à Barawe et à Marka. L'UNSOS continue de soutenir les opérations de l'AMISOM en fournissant en temps voulu du carburant, des rations et des provisions pour la défense sur le terrain, ainsi que la coordination et le soutien des rotations de troupes de l'AMISOM. Cependant, la dépendance continue du transport aérien du soutien logistique dans certaines zones en raison de la menace des engins explosifs improvisés/véhicules piégés (IED/VBIED), du mauvais état du réseau routier et des mauvaises conditions météorologiques reste un grave défi.

52. Dans le cadre des efforts visant à accélérer le déploiement de civils dans les régions somaliennes, l'AMISOM a entrepris des évaluations dans tous les secteurs, afin de faciliter l'augmentation et le déploiement d'équipes civiles de l'AMISOM chargées de tâches essentielles et du soutien aux opérations militaires et de police. Dans le même contexte, l'AMISOM a également facilité la mise en œuvre de projets à impact rapide à travers un soutien robuste à la passation des marchés et à la gestion de projets. Tout cela fait partie des efforts pour soutenir le travail des composantes militaire et de police et des partenaires dans la stabilisation de la Somalie. La finalisation des procédures opérationnelles permanentes du Centre conjoint des opérations de soutien (JSOC) constitue une bonne mesure pour orienter les opérations du JSOC et assurer une prestation efficace des services pour la mise en œuvre effective du STP.

X. Observations et recommandations

53. Conformément aux tâches prioritaires définies dans le communiqué de la 782^{ème} réunion du CPS sur la Somalie et à la résolution 2431 du Conseil de sécurité des Nations Unies, l'AMISOM a assuré la mise en œuvre des initiatives dans les délais impartis. Il s'agit de la conduite de l'évaluation de l'état de préparation opérationnelle (ORA) de l'AMISOM avant le 15 septembre 2018 et du développement du CONOPs avant le 1^{er} novembre 2018, ainsi que de la soumission du premier rapport trimestriel au CPS de l'UA et au CSNU avant le 15 novembre 2018. Afin de maintenir cet élan, la Commission de l'UA a déjà commencé des discussions avec le Secrétariat des Nations Unies sur les processus initiaux pour la conduite de l'examen à mi-parcours de l'AMISOM, qui devrait être achevée d'ici le 31 janvier 2019.

54. Bien que l'AMISOM continue d'accomplir des progrès notables dans la mise en œuvre des tâches prioritaires définies dans le communiqué de la 782^{ème} réunion du CPS sur la Somalie et dans la résolution 2431 du Conseil de sécurité des Nations Unies, l'AMISOM s'attend de plus en plus à reconfigurer et à aligner ses capacités actuelles avec le STP et autres priorités et plans du gouvernement. Cependant, le GFS doit également rendre davantage comptes en ce qui concerne ses relations avec les EMF, la mise en œuvre de l'Architecture nationale de sécurité (NSA), y compris l'intégration des forces régionales, ainsi que la finalisation de la révision de la Constitution et des processus électoraux nationaux.

55. Dans le même contexte, des efforts encourageants continuent d'être déployés pour assurer une coordination rapide et durable entre l'AMISOM et les Nations Unies,

afin de renforcer les paramètres pour faciliter la prise de décision coordonnée et aligner les efforts opérationnels dans la promotion de la paix, de la sécurité, de la stabilité et de la réconciliation en Somalie. À cet égard, l'AMISOM a organisé plusieurs réunions de coordination, y compris le forum mensuel de coordination des hauts responsables avec la MANUSOM/UNSOS et la réunion du volet I dans le cadre de l'approche globale du Cadre et du mécanisme sécuritaires. Ces réunions continuent de permettre à l'AMISOM, aux Nations Unies et aux partenaires concernés d'aligner au mieux leurs efforts opérationnels avec un ensemble de priorités stratégiques communes, afin d'assurer un soutien optimal au GFS et aux EMF.

56. L'AMSIOM a des demandes et des attentes énormes en ce qui concerne la mise en œuvre du STP et autres priorités clefs du GFS. À cet égard, le programme d'appui de l'UNSOS à l'AMISOM doit être adapté au soutien aux opérations de combat mobiles de l'AMISOM. L'UNSOS devrait également être en mesure de faciliter la création de nouvelles bases *d'opération avancée* (BOA) dans le contexte du STP et de la reconfiguration de la mission.

57. À la lumière de ce qui précède, le Conseil de paix et de sécurité voudrait envisager de :

a) Souligner que le succès en Somalie dépend de toutes les principales parties prenantes, à savoir le GFS, les EMF, l'AMISOM, les Nations Unies et d'autres partenaires travaillant en étroite collaboration pour parvenir à un pays pacifique et revigoré ;

b) Encourager le GFS à accomplir des progrès dans la mise en œuvre de la NSA, ainsi que dans la génération de forces, la formation et la fidélisation du personnel des FSS pour diriger des opérations conjointes avec le soutien de l'AMISOM pour prendre le contrôle de Leego - qui doivent être mises en œuvre avant la fin du mois de juin 2019 ;

c) Exhorter le GFS et les EMF à assurer un dialogue constructif, afin de résoudre les préoccupations actuelles pour renforcer la collaboration dans la mise en œuvre des priorités fédérales et régionales ;

d) Réitérer l'importance d'une réduction et d'un transfert de la responsabilité sécuritaire basés sur des conditions au GFS et aux FSS, afin d'assurer que les avancées déjà réalisés ne soient pas compromises ;

e) Souligner que le STP reste le cadre de la transition, y compris l'importance de rester dans les limites de ses principes et paramètres, tout en faisant preuve de souplesse et de pragmatisme, étant donné que les priorités et le calendrier du STP peuvent changer à mesure que des progrès sont accomplis et que les conditions changent ;

f) Exhorter toutes les parties prenantes à mettre en œuvre les recommandations/lacunes identifiées dans l'évaluation de l'état de préparation opérationnelle (ORA) de l'Armée nationale de la Somalie (SNA) ;

g) Réitérer l'importance de la protection des processus politiques de protection, et de création d'un espace de dialogue et de réconciliation en Somalie, afin de faciliter des politiques inclusives et de renforcer les processus de gouvernance ;

h) Se féliciter de l'élaboration du nouveau CONOPs de l'AMISOM, qui sera ensuite soumis à l'examen du CPS.

Pièce jointe 3

Communiqué publié à l'issue de la 806^e réunion du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, tenue à Addis-Abeba le 7 novembre 2018

[Original : anglais et français]

I. Introduction

1. Le Conseil de paix et de sécurité (CPS) au cours de sa 782^{ème} réunion tenue à Nouakchott, Mauritanie, le 27 juin 2018, a réitéré l'importance de rendre compte périodiquement. Ce rapport est soumis conformément au communiqué du CPS et à l'alinéa 09 de la Résolution 2431 du Conseil de sécurité des Nations Unies (CSNU), adoptée lors de sa 8321^e réunion du 30 juillet 2018. Dans ladite résolution, le Conseil a demandé à l'Union africaine de tenir le Conseil de sécurité régulièrement informé, à travers le Secrétariat général, de la mise en œuvre du mandat de l'AMISOM, et de rendre compte régulièrement au Conseil à travers les dispositions de mise à jour verbale et de rapports écrits.
2. Ce rapport couvre les développements majeurs en Somalie au cours de la période allant d'août à novembre 2018.

II. Développements politiques

3. Le Gouvernement fédéral de la Somalie (GFS) continue d'enregistrer des progrès significatifs dans ses efforts en direction de la stabilisation, de la réconciliation et de la construction de l'État. Il continue de faire de grandes avancées dans ses relations internationales et régionales et ce, en se fondant sur l'élan positif qui se dégage à travers la Corne de l'Afrique. Il s'agit notamment de la visite du Premier ministre éthiopien, S. E. Dr Abiy Ahmed en Somalie, de même que de la réunion tripartite d'Asmara entre les Présidents de la Somalie, de l'Érythrée et du Premier ministre éthiopien. Cette réunion historique démontre une nouvelle ère dans les relations diplomatiques régionales et a abouti à une déclaration conjointe sur la sécurité régionale et la coopération économique.
4. L'adoption du Plan de transition de la Somalie (PTS) et les efforts concertés en direction de la mise en œuvre se présente comme une démonstration de l'engagement de la Somalie à s'approprier de sa trajectoire politique, économique et sécuritaire.
5. Conformément à son mandat et à ses tâches comme indiquées dans le Communiqué de la 782^e réunion du CPS sur la Somalie de même que de la Résolution [2431 \(2018\)](#) du Conseil de sécurité des Nations Unies, l'AMISOM continue de soutenir les efforts de stabilisation et de sécurisation du gouvernement somalien, pour renforcer la mise en œuvre du processus de stabilisation, de réconciliation et du processus de consolidation de la paix. À cette fin, l'AMISOM de concert avec les membres de la communauté internationale, continue de soutenir la consolidation du système fédéral et l'introduction des réformes politiques essentielles y compris les accords sur la Feuille de route politique pour 2010, la mise en œuvre du Plan de transition de la Somalie (PTS) et plus important, l'accord sur le code électoral.
6. La branche législative du GFS joue un rôle majeur dans la supervision des activités gouvernementales en contribuant à la facilitation des processus politiques, L'Assemblée du peuple était hors session et n'a repris que le 10 septembre 2018. La législation qui est fondamentale à la matérialisation du processus et des accords politiques sur les processus du Conseil national de sécurité (CNS) est soumise au

Parlement et est en voie de promulgation. Aux fins de promouvoir des politiques inclusives comme élaborées dans le Plan national de développement (PND), le gouvernement a préparé 43 projets de lois dont 23 sont auprès du Parlement ; il a aussi élaboré 29 politiques et créé 17 agences pour orienter ces processus. Jusque-là, un optimisme prévaut quant à la promulgation de ces lois essentielles par le Parlement pour propulser la réalisation de la feuille de route politique y compris la tenue notamment d'élections générales en 2020 à travers tout le pays.

7. Le processus de révision constitutionnelle est aussi en cours, avec les cinq premiers chapitres de la Constitution déjà rédigés et les cinq autres qui devraient être finalisés à la fin du mois de décembre. Conformément aux engagements du GFS, le Modèle fédéral de justice qui a été approuvé par le Conseil des ministres, de même que les Accords sur la répartition du pouvoir devraient être présentés au prochain CNS. Par ailleurs, les processus de révision constitutionnelle sur le fédéralisme fiscal et la Constitution reformée sont prévus pour être soumis au Conseil national de sécurité en janvier 2019. Il est attendu que cela soit suivi par les autres processus requis qui conduiront à la finalisation de la Constitution fédérale provisoire en décembre 2019.

8. En suivant l'échéancier défini pour les élections fédérales en 2021, la Commission électorale nationale indépendante (CENI) continue de démontrer sa capacité à gérer et à faciliter les processus nécessaires. Dans le cadre de ces efforts, la CENI a organisé cinq élections partielles, facilité l'inscription temporaire de 22 partis politiques et exécuté ses activités avec 34 % de financement en provenance du budget de 2018 dont 26 % alloué par le GFS et 8 % par la communauté internationale. À la suite de l'accord de 2018 sur le mode de scrutin (représentation proportionnelle avec des listes fermées sans panachage) pour les élections générales de 2020, le GFS travaille en direction de la finalisation du code électoral. Le GFS a aussi finalisé le programme de formation des électeurs qui cherche à autonomiser et sensibiliser les Somaliens, y compris les personnes avec des besoins spéciaux, identifié 1 673 bureaux de vote en utilisant le Système d'information géographique (SIG) et a adopté un système d'inscription biométrique. La prochaine étape consisterait pour la CENI à vérifier les centres de vote et à créer de bureaux dans les régions.

9. Pendant que le GFS continue d'enregistrer des progrès significatifs comme mis en exergue ci-dessus, ses relations avec les Membres des États fédéraux (MEF) ont besoin de s'améliorer davantage. Il est important de noter que la plupart des États membres fédéraux s'apprêtent à aller aux élections dans les mois à venir. Conséquemment, les campagnes électorales qui se déroulent présentement exacerbent les suspicions mutuelles qui, en retour, causent des tensions politiques entre le GFS et les EMF.

10. Par conséquent, le Conseil pour la coopération inter-États (CIC), un forum des dirigeants des EMF, a décidé de discuter et de se mettre d'accord sur les intérêts des EMF. C'est ainsi qu'il (CIC) s'est réuni quatre fois avec les dirigeants des EMF, réitéré la nécessité d'accélérer le rythme et les progrès de la mise en œuvre des accords politiques, dont notamment l'Architecture nationale de sécurité (ANS). Cette question centrale a fait l'objet de beaucoup d'attention lors de la 3^e réunion du CIC tenue à Kismayo, au Jubbaland et a culminé avec la publication d'un communiqué fermement libellé le 8 septembre 2018. Le Communiqué a souligné les défis politiques, sécuritaires et de mise en œuvre qui ralentissent les relations entre le GFS et les EMF. En réponse, le Président de la République fédérale de Somalie, S. E. Mohamed Farmaajo a convoqué à Mogadiscio, les 17 et 18 septembre 2018, une réunion d'urgence du CNS. Les dirigeants du EMF ont décliné l'invitation et, en lieu et place, ont appelé à la médiation d'une « tierce partie » ; médiation rejetée par le Premier ministre de la Somalie, S. E. Hassan Ali Khaire

11. Dans le cadre visant à sortir de l'impasse, les membres de la Chambre haute (Sénat) du Parlement fédéral ont pris, en septembre, des mesures pour jouer aux médiateurs entre le GFS et les EMF en déployant des comités dans les États de Jubaland, Sud-Ouest, au Puntland, à Galmudug et à Hirshabelle. À cette fin, les membres du Sénat ont tenu des discussions extensives avec les dirigeants régionaux et ont pris bonne note de leurs préoccupations. Bien plus, le Premier ministre de la Somalie a, en octobre, formé un Comité ministériel composé du ministre des Finances, de la Sécurité, de l'Intérieur, et de la Constitution pour apporter des solutions aux préoccupations soulevées par les États régionaux à travers le CIC.

12. Nonobstant les efforts mentionnés ci-dessus, il n'y a pas eu d'avancées pour lever les obstacles aux fins de fluidifier les relations entre le GFS et les EMF à cette date. Cependant la quatrième réunion tenue du 20 au 24 octobre à Garowe, Puntland a débouché sur des conclusions importantes. Celles-ci comprennent la formation de forces de sécurité interétatiques, issues des forces régionales Darwish ; la création d'un Mécanisme de conseil de sécurité interétatique qui sera responsable de la mise en œuvre de la STP et la création d'un Fonds de la Sécurité qui servira de panier pour les budgets qui seront alloués pour soutenir les forces interétatiques. Ces positions représentent quelques divergences concernant le PTS, que les EMF ont approuvé en juin 2018. De plus, la création d'un Mécanisme de conseil de sécurité interétatique pourrait être perçue comme un double emploi par rapport aux prérogatives du CNS. Ceci pourrait potentiellement créer un système parallèle qui sera difficile à gérer aussi bien d'un point de vue politique que financier.

13. De plus, les dirigeants du CIC ont réitéré qu'ils ne coopéreront pas avec le GFS tant que celui-ci ne sera pas capable d'apporter des solutions à leurs revendications. À cette fin, les dirigeants du CIC ont appelé à la tenue d'une Conférence nationale consultative dans les 45 jours à Dhusamareb, dans l'État du Galmudug pour apporter des solutions à ces questions. Cet enlèvement en cours a détourné le GFS et les EMF quant à la mise en œuvre du STP et d'autres priorités essentielles du processus de transition. Si cette brouille n'est pas gérée de manière adéquate, les relations actuellement tendues entre le GFS et les EMF peuvent continuer à se détériorer et pourraient avoir de sérieuses répercussions sur le processus politique en Somalie avec de sérieux impacts sur la réconciliation, la révision de la Constitution, et le fédéralisme.

IV. Situation sécuritaire

14. La situation sécuritaire demeure volatile et imprévisible surtout qu'Al Shabab continue d'avoir recours aux engins explosifs improvisés et de véhicules explosifs piégés (IED/VBIED) ; toutefois leurs capacités limitées ne leur permettent pas d'atteindre les troupes de l'AMISOM qui, elles, utilisent d'autres moyens. Al Shabab continue de maintenir sa présence dans le Sud et au Centre de la Somalie en utilisant les IED/VBIED comme armes principales. De plus, Al Shabab mène des embuscades restreintes le long des Principaux itinéraires de ravitaillement (PIR), et utilise d'autres tactiques asymétriques, dont des attaques au mortier, des attentats suicides, d'attaques complexes ainsi que des assassinats ciblés pour installer la peur au sein des populations. Le groupe terroriste dont la force est estimée entre 5 000 et 7 000 combattants déployés dans différentes régions a, avec succès infiltré des zones non protégées que sont Juba Valley, Lower Shabelle, Middle Shabelle, Upper Hiraan et Upper Gedo, restreignant ainsi la liberté de mouvement de l'AMISOM, des Forces somaliennes de sécurité (FSS) des populations civiles y compris les officiels gouvernementaux et les acteurs de l'humanitaire.

15. La capacité d'Al Shabab a occuper les terrains clés avec ses combattants qui se confondent aux populations locales pour mener des attaques asymétriques en empêchant l'accès aux dites zones aux forces de sécurité demeure un véritable défi pour l'AMISOM et les FSS. De même, la présence alléguée de 150 à 180 combattants proches de l'État islamique dans les montagnes de Qandala au Puntland, est aussi un mobile de préoccupation. De plus il y a aussi la présence du groupe local d'Al Shabab qui serait composé de près de 600 combattants. Il y a ainsi une probabilité d'augmentation des attaques, avec utilisation prédominante d'engins explosifs soutenus par des attentats suicide et des attaques à l'arme légère avec d'éventuels assassinats.

16. Dans un passe proche Al Shabab a démontré sa capacité d'attaquer et d'envahir certaines positions de la SNA en utilisant une combinaison de tactiques conventionnelles et asymétriques afin de causer un maximum de victimes et retarder d'éventuelles interventions. Ceci a été confirmé lorsque Al Shabab a lancé une prise de contrôle temporaire des positions de l'ASN à Daynunney, Goofgaduud Buray et à Buulo Mareer. En plus de sa capacité à se déplacer relativement sans entraves à travers certaines zones, Al Shabab fournit aux populations sous son contrôle des services gouvernementaux alternatifs et génère en outre des revenus considérables via des taxations forcées.

17. Depuis l'adoption PTS, le GFS a entrepris une planification opérationnelle pour la mise en œuvre du PTS, notamment les priorités contenues dans la phase Une. Ceci se fait en plus des réformes qui comprennent la réorganisation du commandement et des mesures de contrôle, de la distribution des armes et des munitions, et de la formation dispensée aux SSF. Par ailleurs, 1727 officiers de renseignement (NISA) ont été intégrés dans les Forces nationales de la Police somalienne comme partie intégrante des réformes structurelles pour améliorer la sécurité à Mogadiscio et à travers le pays et aussi pour éliminer les doublons et les chevauchements des fonctions entre les différentes forces et institutions de sécurité.

18. En août 2018, la Brigade du 14 octobre de l'ANS a lancé l'Opération Badbado sur trois axes avec l'intention de capturer Balcad, Marka et Busra. De plus, l'ANS a libéré les zones côtières qui relient Mogadiscio à Marka (la capitale de la région de Lower Shabelle) en septembre 2018, l'ANS soutenu par les troupes de l'AMISOM a aussi mené des opérations conjointes contre les bases d'Al Shabab entre Balcad et Afgooye dans les régions de Lower et Middle Shabelle pour renforcer la sécurité de la route principale reliant ces districts. Ces opérations sont en droite ligne des objectifs du PTS et font partie des efforts en cours qui ambitionnent de renforcer la sécurité autour de la ville de Mogadiscio

V. Situation économique

19. Malgré les défis complexes liés aux environnements politique et sécuritaire, il y a une reprise de l'activité économique qui se relève des effets de la sécheresse de 2017. La mise en œuvre d'une planification fiscale de qualité, comme faisant partie du programme des réformes, une bonne pluviométrie, appuyés par des transferts de fonds soutenus et des rentrées de subvention font que les projections de croissance de la Somalie pour 2018 devraient augmenter avec une inflation qui devrait fléchir. Les progrès économiques récents ont permis à la Somalie d'être éligible pour l'apurement préalable des arriérés en juillet 2018. Ceci est un pas important en direction de l'allègement de la dette.

20. Bien plus, dans le cadre des efforts en cours pour renforcer ses liens avec différents partenaires internationaux, le Président Mohamed Abdullahi "Farmaajo" s'est rendu en Chine pour participer au 7^e Sommet du Forum sur la coopération Chine

Afrique(FOCAC). Un résultat significatif de cette visite est la signature d'un Mémoire d'entente qui permet à la Somalie de joindre l'Initiative dénommée « *Belt et Road* » de même qu'un Accord pour le renforcement de la coopération technique et économique avec la Chine.

21. Le 26 septembre, l'Union européenne a annoncé son tout premier appui budgétaire à la République fédérale de la Somalie d'un montant total de 100 millions d'euros. Il est attendu que le fonds soit libéré à partir du quatrième trimestre de 2018 jusqu'en 2021 pour soutenir le fédéralisme. Ce soutien ambitionne d'augmenter progressivement la capacité du GFS à fournir les services de base au peuple somalien. Le programme de soutien budgétaire fait partie de la réponse internationale élargie au GFS pour son bilan sur la réforme des politiques et leur mise en œuvre. Ceci se produit un jour après que la Banque mondiale ait annoncé son premier financement d'aide au développement international qui s'élève à 80 millions de dollars EU en plus de 30 ans pour le GFS. Ceci fait aussi suite à une récente évaluation transitoire positive faite par le Fonds monétaire international (FMI) de son troisième Programme contrôlé par le personnel (PCP). Le PCP pour la Somalie aidera à maintenir les agrégats macroéconomiques et la stabilité, reconstruire les institutions économiques clés et développer un bilan sur la mise en œuvre des politiques et des réformes.

V. Reconfiguration de l'AMISOM

22. Conformément à l'échéancier de la mise en œuvre des tâches prioritaires de l'AMISOM comme soulignées dans le Communiqué de la 782^{ème} réunion du CPS et de la résolution 2431 du CSNU, l'Évaluation de la préparation opérationnelle (EPO) de l'AMISOM a été conduite par l'UA et les NU, en collaboration avec les partenaires. L'EPO ambitionnait d'identifier les capacités requises favorables et autres exigences dans le cadre des effectifs autorisés de l'AMISOM, la cartographie de la Police de l'AMISOM et de la composante civile, l'identification des lacunes pour éclairer les processus de planification dans le futur. De plus, elle fournit la base de référence pour diminuer les troupes de 1 000 personnes, la reconfiguration de l'AMISOM et l'élaboration d'un Nouveau concept des opérations de l'AMISOM pour soutenir la mise en œuvre du PTS. Le rapport de l'EPO de l'AMISOM est joint au rapport du Président.

23. Par la suite, l'AMISOM a élaboré son nouveau CONOPs, conformément aux directives énumérées dans le communiqué de la 782^{ème} réunion du CPS et par la résolution 2431 du Conseil de sécurité, prenant note des conclusions de l'AMISOM sur l'évaluation de l'état de préparation opérationnelle (ORA). Le nouveau CONOPs a pour but de réajuster les objectifs de l'AMISOM en appui au STP pour les trois prochaines années. Il souligne également les missions principales des composantes militaires, de police et civils, en appui au STP, l'Architecture nationale de sécurité et à d'autres programmes prioritaires du Gouvernement contenus dans les 4 Feuilles de route du FGS, avec en priorité la sécurité, la justice et un cadre politique inclusif. Ces objectifs comprennent en outre, la conduite d'opérations ciblées contre Al Shabab, pour faciliter la stabilisation et l'expansion de l'autorité de l'État, le soutien à une gouvernance inclusive aux processus politiques et le renforcement des capacités des SSF, tout en garantissant le respect des droits de l'homme. Par ailleurs, le CONOPs prend bien note des du personnel nécessaire pour accomplir les tâches énumérées, y compris les multiplicateurs de force pour la mission, ainsi que les efforts complémentaires requis là où c'est possible.

24. La baisse de 1 000 troupes va réduire la force de la composante militaire de l'AMISOM de 20 586 en octobre 2018 à 19 586 en février 2019. Ces chiffres comprennent l'effectif reconfiguré de 129 personnels militaires au Quartier général

de la force et 84 dans les Quartiers généraux des secteurs. Dans l'optique de se conformer à la résolution 2431, demandant la réduction de la composante militaire de 1 000 éléments, l'AMISOM propose ce qui suit : UPDF – 0 ; KDF – 229 ; ENDF – 301 ; DPDF – 129 ; et BPDF – 341. En outre, la Commission de l'UA envisage d'assurer que chaque quartier général de secteur de l'AMISOM ait un caractère multinational et comprenne des personnels de différents pays

25. Avoir un État-major multinational sectoriel de l'AMISOM serait la première étape de QG multinational sectoriel de l'AMISOM. Ce plan sera fait en plusieurs phases pour prévenir tout impact négatif sur l'efficacité opérationnelle de la Force. Du fait de la réduction de la Force, et comme suggéré par la reconfiguration, l'AMISOM transmettra certains Postes avancés (FOB) aux FSS dans le cadre des efforts pour transférer la responsabilité de la sécurité au GFS. De plus, les postes avancés convenus seront se réaligneront aux forces de l'AMISOM pour se focaliser sur les priorités essentielles de la Phase Une et des phases qui suivront pour la mise en œuvre du PTS et de la protection de ses propres forces.

26. L'AMISOM ambitionne d'assurer un maximum d'efficacité de ses forces à travers la formation des Forces de réaction rapide (QRF) qui seront prêtes à se mouvoir dans des préavis très courts. Pour maintenir le rythme sans conséquence aucune, du fait de la réduction des troupes de 1 000 éléments, il est attendu de chaque secteur de constituer une force agile et fortement mobile pour combler la lacune pour donner suite au retrait et à la fusion de certains postes avancés (FOB). La force mobile entreprendra des recherches et la destruction des attaques identifiées des Groupes d'opposition armés, qui sont hors de portées des zones d'influence des Postes avancés

27. Deux types de QRF sont envisagés, y compris des unités de combat appropriés de la taille d'une force pour répondre aux attaques dans les grands centres administratifs et les agglomérations. Le second type de QRF sera plus léger et de la taille d'une compagnie héli-portable. Ceci permettra d'assurer des attaques ciblées surprises contre Al Shabab et d'appuyer l'AMISOM et/ou les SSF en cas d'attaque, et ceci loin de leur base que les forces terrestres du QRF ne peuvent pas atteindre. Certains multiplicateurs de force, y compris les hélicoptères pour le déploiement rapide ou l'exfiltration, avec des équipements de vision nocturne seront nécessaires. Dans la même veine, et au cours de la première phase, les frontières des secteurs resteront inchangées avec pour principale mission la protection de la force, la sécurisation des parcours de ravitaillement de la mission et des principales concentrations des populations. La redéfinition des secteurs sera réexaminée dans les phases suivantes sur la base d'évaluations pertinentes, en tant que de besoin.

28. L'AMISOM, en coordination avec les partenaires et en soutien aux Forces de sécurité somaliennes (FSS), continuera de conduire des opérations offensives conjointes. Les partenaires concernés soutenant le renforcement des capacités des FSS et des institutions devraient également se charger de la formation, des équipements et de l'autonomie des FSS, avec le soutien des Formateurs au combat de l'AMISOM, jusqu'à ce que les FSS se développent en une force capable de s'acquitter de sa mission et prête à prendre la relève de l'AMISOM au moment du commencement de la réduction progressive des forces de l'AMISOM.

29. La police de l'AMISOM est également en train de reconfigurer ses policiers hors unités constituées (IPO) et ses Unités de police constituées existants, afin d'apporter un soutien accru à la mise en œuvre des FPS en scindant les Unités de police constituées en effectifs plus petits, afin de faciliter une présence accrue de la police de l'AMISOM dans des localités stratégiques. Une fois que les deux Unités de police constituées restantes seront également déployées dans la zone de mission, elles seront déployées dans des localités clefs et prévus pour soutenir la mise en œuvre du Plan de transition de la Somalie (STP).

30. Outre la présence et la couverture civile existantes dans les régions de Mogadiscio et de Banadir, ainsi que l'utilisation des officiers de liaison communautaires (CBLO) qui couvrent actuellement Galmadug, des projets sont en cours pour accroître et déployer du personnel civil dans l'État du Sud-Ouest (Baidoa), à Hirshabelle (Beletwyne, Jowhar) et à Jubbaland (Kismayo). Ainsi, l'AMISOM aura déployé des civils dans cinq de ses six secteurs (à l'exception de Doubley dans le secteur 2) et dans les capitales des EMF, et examinera les demandes du (Gouvernement fédéral de la Somalie (GFS) et de l'administration locale pour accroître sa capacité au-delà de l'utilisation des CBLO à Galmudug où il n'y a pas actuellement de troupes. En outre, l'engagement actuel et croissant de la police de l'AMISOM et le soutien potentiel de la composante militaire de l'AMISOM aux FSS dans l'ensemble de sa zone d'opération nécessitent également d'envisager de déployer des civils supplémentaires à Galmudug.

31. La composante civile couvrira les fonctions importantes suivantes : 1) aspect politique, 2) la stabilisation et 3) le respect des droits de l'homme et l'obligation de reddition de comptes. Par ailleurs, les civils déployés dans les secteurs assureront un engagement par contact et des visites aux bases d'opération avancée (FOB) de chaque secteur dans lequel ils sont déployés et assureront une interaction avec les autorités locales de chaque localité. En outre, les civils joueront un rôle plus large de représentation et de coordination, en interagissant avec les autorités régionales, les partenaires humanitaires, la société civile et d'autres parties prenantes, et apporteront également un soutien et des conseils aux composantes de police et militaire.

VI. Soutien de l'AMISOM aux forces de sécurité somaliennes et mise en œuvre du STP

32. Dans le cadre des efforts en cours pour assurer la mise en œuvre effective du STP, l'AMISOM a achevé le transfert de ses troupes et de ses unités de police constituées (UPC) stationnées dans le stade de Mogadiscio vers le camp de formation/entraînement Aljazeera II. Cela a abouti au transfert de la responsabilité principale de la sécurité du stade et de ses environs aux forces de police somaliennes (FPS). Bien que cela ne soit pas une priorité dans le STP, la planification du redéploiement des troupes de l'AMISOM de l'Académie de Mogadiscio est en cours, parallèlement à la planification opérationnelle pour le ratissage et la sécurisation des principaux axes d'approvisionnement (MSR) de Mogadishu-Baidoa, tel que stipulé dans la Phase I du STP, qui est à un stade avancé.

33. En outre, des projets visant à aider les FPS à former et à déployer quatre cents (400) policiers d'État pour sécuriser les MSR de Mogadishu-Baidoa et de Leego, en coordination avec l'UE et d'autres partenaires internationaux, sont en cours. L'AMISOM est en train de se préparer à soutenir l'administration de la police de Hirshabelle dans le recrutement, la formation et le déploiement de 800 futurs policiers de l'État de Hirshabelle. L'achèvement du recrutement et de la formation devrait commencer en novembre 2018 et le déploiement ultérieur des recrues de la police d'État marquera la mise en place des forces de police de l'État de Hirshabelle. Cela contribuera à son tour à faciliter l'élargissement de l'autorité de l'État, ainsi que la mise en œuvre des programmes de stabilisation à Hirshabelle.

34. La police de l'AMISOM continue d'encadrer et d'assister les FPS en étroite collaboration avec la MANUSOM. À ce jour, l'AMISOM a encadré 2228 policiers fédéraux et d'État sur divers thèmes de la police, afin de renforcer les compétences de chacun des policiers somaliens. En outre, l'AMISOM a soutenu six (06) formations spécialisées de police, à savoir la lutte contre le terrorisme (la formation de formateurs), la violence sexuelle et sexiste et la protection des enfants, la gestion de

niveau moyen, la gestion de la circulation, la gestion stratégique et des formations de recyclage entre août et octobre pour 599 policiers fédéraux et de l'État.

35. Des progrès significatifs ont été accomplis dans la réactivation et le renforcement des capacités de police institutionnelles et individuelles, ainsi que dans la fourniture d'un soutien opérationnel aux FPS. Notamment, l'AMISOM, en appui au GFS et aux EMF et en étroite coordination avec la MANUSOM, le PNUD et l'UNSO, a parachevé l'évaluation de l'état de préparation opérationnelle (ORA) des forces régionales de Jubbaland, du Sud-Ouest et de Galmudug. Les conclusions de l'ORA des forces régionales ont eu le double objectif de déterminer les capacités opérationnelles des forces régionales. Elles servent également à informer le GFS et les EMF du dispositif de soutien requis pour ces forces - conformément aux décisions du Conseil national de sécurité (NSC) de décembre 2017 et février 2018, ainsi qu'à la résolution 2431 du Conseil de sécurité des Nations Unies. Des plans sont actuellement en cours pour étendre l'ORA aux Forces régionales de Hirshabelle et du Puntland avant décembre 2018.

36. En ce qui concerne le soutien infrastructurel aux FPS, l'AMISOM, à travers sa composante de police, a rénové deux postes de police à Mogadiscio et en a construit un autre dans l'État de Jubbaland. De même, l'AMISOM a aidé les FPS à mettre en œuvre divers programmes de police de proximité, y compris la prévention et la lutte contre l'extrémisme violent et la radicalisation, au profit du personnel de police, des jeunes et des aînés de Mogadiscio et des EMF.

37. Par ailleurs, l'AMISOM continue de conseiller et d'apporter un soutien opérationnel aux FSS au cours d'opérations conjointes. En effet, l'AMISOM, en coordination avec les FSS et les partenaires concernés, a conduit avec succès diverses opérations conjointes ciblées, y compris des patrouilles, le ratissage des routes, la sécurité des ports maritimes et des aéroports, ainsi que des escortes de convois dans le cadre de la mise en œuvre des plans de sécurité nationale somaliens et du STP. De même, des opérations offensives à petite échelle ont été conduites pour aider les FSS à protéger les autorités somaliennes et à les aider à exercer leurs fonctions gouvernementales. Ces opérations assurent la sécurité des installations et des infrastructures clés et contribuent également à créer les environnements permettant aux autorités de faciliter les processus de stabilisation, de réconciliation et de consolidation de la paix dans le cadre de la mise en œuvre du STP.

38. De même, l'AMISOM et d'autres partenaires soutiennent les efforts déployés par le GFS pour élaborer des plans détaillés pour la mise en œuvre du STP. Cependant, les retards pris dans la génération de capacités des FSS pour prendre la direction de ces opérations avec le soutien de l'AMISOM risquent d'entraver le transfert et la conservation de Leego, ainsi que le ratissage et la sécurisation des principaux axes d'approvisionnement (PAA) de Mogadishu-Leego. Néanmoins, l'AMISOM entreprend des tâches opérationnelles supplémentaires, y compris envisager de conserver et de sécuriser Leego, tout en soutenant les efforts de renforcement des capacités, afin de générer les capacités requises des FSS pour maintenir et sécuriser Leego et les MSR une fois qu'ils ont été ratissés par l'AMISOM et les FSS. C'est une démonstration de l'engagement de l'AMISOM à soutenir les priorités de la première phase du STP et à garantir des progrès, ainsi que la mise en œuvre et la réalisation rapides de la transition.

V. La protection des civils

39. L'AMISOM continue de conduire ses opérations dans le strict respect du droit international humanitaire (DIH), du droit international des droits de l'homme (DIH) et de la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme en cas d'appui de l'ONU à des forces de sécurité non onusiennes (HRDDP). L'AMISOM organise des formations sur le DIH et les droits de l'homme à l'intention de son personnel en uniforme, afin d'assurer que ses opérations se déroulent conformément aux règles en vigueur et au cadre de respect et de reddition de comptes de l'UA. Dans le cadre de la formation préalable au déploiement et en mission, l'AMISOM distribue à son personnel des guides de poche contenant les règles d'engagement, les codes de conduite et les directives sur le recours à la force de l'AMISOM dans les langues officielles de l'UA et des pays contributeurs de troupes.

40. Ces mesures ont, entre autres, contribué à réduire le nombre de victimes civiles (CIVCAS) causées par l'AMISOM. Par exemple, sur les 112 cas de CIVCAS enregistrés au cours de la période sous examen, seuls 03 cas ont été attribués à l'AMISOM, sur lesquels la mission enquête actuellement pour vérifier les circonstances et vérifier les allégations. L'AMISOM continue de sensibiliser sur la Cellule de suivi et d'analyse des victimes civiles (CCTARC) et l'importance de la prévention et de l'atténuation des CIVCAS.

41. Des progrès substantiels sont accomplis dans le renforcement de la politique de tolérance zéro de l'UA sur l'exploitation et les abus sexuels. De même, la coordination et la coopération plus étroites de l'AMISOM avec les organisations de la société civile somaliennes sont encourageantes et restent essentielles pour assurer un suivi, une analyse et un compte-rendu renforcés des violences sexuelles liées au conflit, en totale conformité avec la Politique de tolérance zéro de l'UA contre toute forme de mauvaise conduite et d'abus.

42. Des mesures appropriées sont également mises en place pour prendre en charge les combattants désengagés conformément aux procédures opérationnelles permanentes de l'AMISOM relatives à la prise en charge des détenus dans le cas où des membres du personnel armé se rendraient ou se désengageraient au cours d'une opération.

43. Conformément à son mandat, des efforts ont été déployés pour renforcer les activités de protection de l'AMISOM, allant de formations spécialisées au suivi des violations des droits de l'homme en passant par l'élaboration rapide de rapports, la vérification des allégations, les enquêtes et le plaidoyer, l'utilisation de matériels de communication, l'organisation d'ateliers et de visites sur le terrain pour prévenir et traiter les violations. L'AMISOM s'est également engagée à renforcer les capacités des FSS au niveau fédéral et des EMF en matière de droit international humanitaire, de droit international des droits de l'homme, de protection des civils, de protection de l'enfance et de genre. En outre, l'AMISOM a apporté un soutien technique et consultatif à divers Ministères du GFS sur des questions liées à la protection.

44. Afin d'assurer la planification et la coordination conjointes des questions de respect et de reddition de comptes en matière de droit international humanitaire et du droit international des Droits de l'homme, l'AMISOM, l'UNSOM et l'UNSO continuent de tenir des réunions régulières du groupe de travail sur la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme en cas d'appui de l'ONU à des forces de sécurité non onusiennes (HRDDP). Les directives du Commandant de la Force de l'AMISOM sont adressées à tous les commandants opérationnels avant les opérations militaires, définissant toutes les précautions possibles pour prévenir et/ou réduire au minimum les pertes civiles au cours des opérations. En outre, des évaluations des risques sur les implications probables de CIVCAS de toute opération

offensive prévue sont entreprises avant la conduite de telles opérations. Ces évaluations des risques intègrent généralement des mesures pratiques avant, pendant et après l'offensive pouvant être prises pour minimiser les pertes civiles. La police dispose également de ses directives sur l'utilisation de la force qui servent de guide pour la conduite des opérations de police, le cas échéant.

VIII. Stabilisation et situation humanitaire

45. Afin d'assurer une coordination et une collaboration appropriées, l'AMISOM participe, avec d'autres partenaires de la stabilisation, aux réunions de stabilisation organisées par le Coordonnateur de la stabilisation du Ministère de l'intérieur et des affaires fédérales du GFS. Ces réunions offrent d'importantes possibilités de planification inclusive de la stabilisation et d'autres activités de suivi. Par exemple, l'une de ces réunions a eu pour résultat la nécessité de protéger les civils à Marka à la suite des opérations militaires prévues dans cette localité. En conséquence, le Ministère de l'Intérieur et des affaires fédérales, soutenu par l'AMISOM et d'autres partenaires de stabilisation, a décidé de mener une mission d'évaluation des besoins, afin de prendre des décisions éclairées concernant les domaines d'intervention prioritaires.

46. De façon constante, l'AMISOM continue d'impliquer le GFS dans la mise en œuvre des programmes de stabilisation nationaux en facilitant les ateliers de l'administration régionale de Benadir sur la stabilisation. Ces ateliers sont essentiellement organisés pour, entre autres, évaluer la nouvelle stratégie de stabilisation nationale et ses liens avec le cadre de Wadajir et déterminer le soutien prévisible et durable des partenaires internationaux pour une mise en œuvre efficace.

47. En outre, l'AMISOM continue d'apporter son assistance pour répondre aux besoins sociaux fondamentaux dans l'ensemble de sa zone d'opération. Des puits et de l'eau potable ont été fournis aux personnes vulnérables de Galmudug. En outre, l'AMISOM a construit des écoles, rénové des hôpitaux et fourni du matériel aux postes de police de Kismayo, Mogadishu et Baidoa et a facilité l'acquisition d'un groupe électrogène pour l'administration locale de Beletweyne.

48. Conformément à son mandat, l'AMISOM continue d'apporter un soutien logistique et sécuritaire pour faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire en Somalie. Dans ce contexte, et en coordination avec le GFS et la communauté humanitaire, l'AMISOM a soutenu des campagnes de vaccination, ainsi que l'administration de vaccins de routine contre le tétanos et la rougeole.

49. Des efforts importants ont également été déployés pour assurer un engagement et une coordination effectifs entre le civil et le militaire. Incitée par la visibilité limitée et/ou l'accès humanitaire limité dans diverses communautés, l'AMISOM a facilité et même apporté une assistance humanitaire et un soutien aux populations vulnérables dans toute sa zone d'opération. Bien que l'AMISOM ait été en mesure d'apporter un certain niveau d'assistance, en particulier en ce qui concerne l'assistance vitale et le soutien au redressement rapide, il est urgent d'apporter un soutien spécifique pour renforcer la capacité du GFS à résister aux chocs climatiques et humanitaires.

IX. Soutien de l'UNSOs à l'AMISOM

50. Conformément à la résolution [2431 \(2018\)](#) du Conseil de sécurité des Nations Unies, l'AMISOM a facilité la mise en œuvre d'activités clés dans le cadre de la première phase de la transition. À cet égard, l'AMISOM, en coordination avec l'UNSOs, a soutenu toutes les opérations conjointes AMISOM/FSS et a achevé la

relocalisation de tout le matériel appartenant aux Nations Unies, du stade de Mogadiscio à Jazeera II. De plus, l'unité de soutien à la mission (USM) a facilité et soutenu la construction d'installations à Jazeera II. Des efforts sont également en cours pour identifier un site approprié au sein de l'aéroport international de Mogadiscio (MIA), afin de construire un site de transit pour faciliter la relocalisation des troupes de l'AMISOM de l'Académie.

51. De même, des améliorations importantes ont été enregistrées dans la fourniture de rations et de carburant depuis la reprise des activités de remorquage, réduisant ainsi les retards dans la livraison des rations à Barawe et à Marka. L'UNSO continue de soutenir les opérations de l'AMISOM en fournissant en temps voulu du carburant, des rations et des provisions pour la défense sur le terrain, ainsi que la coordination et le soutien des rotations de troupes de l'AMISOM. Cependant, la dépendance continue du transport aérien du soutien logistique dans certaines zones en raison de la menace des engins explosifs improvisés/véhicules piégés (IED/VBIED), du mauvais état du réseau routier et des mauvaises conditions météorologiques reste un grave défi.

52. Dans le cadre des efforts visant à accélérer le déploiement de civils dans les régions somaliennes, l'AMISOM a entrepris des évaluations dans tous les secteurs, afin de faciliter l'augmentation et le déploiement d'équipes civiles de l'AMISOM chargées de tâches essentielles et du soutien aux opérations militaires et de police. Dans le même contexte, l'AMISOM a également facilité la mise en œuvre de projets à impact rapide à travers un soutien robuste à la passation des marchés et à la gestion de projets. Tout cela fait partie des efforts pour soutenir le travail des composantes militaire et de police et des partenaires dans la stabilisation de la Somalie. La finalisation des procédures opérationnelles permanentes du Centre conjoint des opérations de soutien (JSOC) constitue une bonne mesure pour orienter les opérations du JSOC et assurer une prestation efficace des services pour la mise en œuvre effective du STP.

X. Observations et recommandations

53. Conformément aux tâches prioritaires définies dans le communiqué de la 782^{ème} réunion du CPS sur la Somalie et à la résolution 2431 du Conseil de sécurité des Nations Unies, l'AMISOM a assuré la mise en œuvre des initiatives dans les délais impartis. Il s'agit de la conduite de l'évaluation de l'état de préparation opérationnelle (ORA) de l'AMISOM avant le 15 septembre 2018 et du développement du CONOPs avant le 1^{er} novembre 2018, ainsi que de la soumission du premier rapport trimestriel au CPS de l'UA et au CSNU avant le 15 novembre 2018. Afin de maintenir cet élan, la Commission de l'UA a déjà commencé des discussions avec le Secrétariat des Nations Unies sur les processus initiaux pour la conduite de l'examen à mi-parcours de l'AMISOM, qui devrait être achevée d'ici le 31 janvier 2019.

54. Bien que l'AMISOM continue d'accomplir des progrès notables dans la mise en œuvre des tâches prioritaires définies dans le communiqué de la 782^{ème} réunion du CPS sur la Somalie et dans la résolution 2431 du Conseil de sécurité des Nations Unies, l'AMISOM s'attend de plus en plus à reconfigurer et à aligner ses capacités actuelles avec le STP et autres priorités et plans du Gouvernement. Cependant, le GFS doit également rendre davantage comptes en ce qui concerne ses relations avec les EMF, la mise en œuvre de l'Architecture nationale de sécurité (NSA), y compris l'intégration des forces régionales, ainsi que la finalisation de la révision de la Constitution et des processus électoraux nationaux.

55. Dans le même contexte, des efforts encourageants continuent d'être déployés pour assurer une coordination rapide et durable entre l'AMISOM et les Nations Unies, afin de renforcer les paramètres pour faciliter la prise de décision coordonnée et aligner les efforts opérationnels dans la promotion de la paix, de la sécurité, de la stabilité et de la réconciliation en Somalie. À cet égard, l'AMISOM a organisé plusieurs réunions de coordination, y compris le forum mensuel de coordination des hauts responsables avec la MANUSOM/UNSOS et la réunion du volet 1 dans le cadre de l'approche globale du Cadre et du mécanisme sécuritaires. Ces réunions continuent de permettre à l'AMISOM, aux Nations Unies et aux partenaires concernés d'aligner au mieux leurs efforts opérationnels avec un ensemble de priorités stratégiques communes, afin d'assurer un soutien optimal au GFS et aux EMF.

56. L'AMSIOM a des demandes et des attentes énormes en ce qui concerne la mise en œuvre du STP et autres priorités clefs du GFS. À cet égard, le programme d'appui de l'UNSOS à l'AMISOM doit être adapté au soutien aux opérations de combat mobiles de l'AMISOM. L'UNSOS devrait également être en mesure de faciliter la création de nouvelles bases *d'opération avancée* (BOA) dans le contexte du STP et de la reconfiguration de la mission.

57. À la lumière de ce qui précède, le Conseil de paix et de sécurité voudrait envisager de :

a) Souligner que le succès en Somalie dépend de toutes les principales parties prenantes, à savoir le GFS, les EMF, l'AMISOM, les Nations Unies et d'autres partenaires travaillant en étroite collaboration pour parvenir à un pays pacifique et revigoré ;

b) Encourager le GFS à accomplir des progrès dans la mise en œuvre de la NSA, ainsi que dans la génération de forces, la formation et la fidélisation du personnel des FSS pour diriger des opérations conjointes avec le soutien de l'AMISOM pour prendre le contrôle de Leego – qui doivent être mises en œuvre avant la fin du mois de juin 2019 ;

c) Exhorter le GFS et les EMF à assurer un dialogue constructif, afin de résoudre les préoccupations actuelles pour renforcer la collaboration dans la mise en œuvre des priorités fédérales et régionales ;

d) Réitérer l'importance d'une réduction et d'un transfert de la responsabilité sécuritaire basés sur des conditions au GFS et aux FSS, afin d'assurer que les avancées déjà réalisés ne soient pas compromises ;

e) Souligner que le STP reste le cadre de la transition, y compris l'importance de rester dans les limites de ses principes et paramètres, tout en faisant preuve de souplesse et de pragmatisme, étant donné que les priorités et le calendrier du STP peuvent changer à mesure que des progrès sont accomplis et que les conditions changent ;

f) Exhorter toutes les parties prenantes à mettre en œuvre les recommandations/lacunes identifiées dans l'évaluation de l'état de préparation opérationnelle (ORA) de l'Armée nationale de la Somalie (SNA);

g) Réitérer l'importance de la protection des processus politiques de protection, et de création d'un espace de dialogue et de réconciliation en Somalie, afin de faciliter des politiques inclusives et de renforcer les processus de gouvernance;

h) Se féliciter de l'élaboration du nouveau CONOPs de l'AMISOM, qui sera ensuite soumis à l'examen du CPS.

Pièce jointe 4

Communiqué publié à l'issue de la 827^e réunion du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, tenue à Addis-Abeba, le 13 février 2019

[Original : anglais et français]

Communiqué

Le Conseil de paix et de sécurité (CPS) de l'Union africaine (UA), en sa 827^{ème} réunion tenue le 13 février 2019, a adopté la décision qui suit sur l'examen et l'adoption du Concept d'opérations (CONOPs) 2018-2021 de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) :

Le Conseil,

1. **Prend note** du Concept d'opérations (CONOPs) 2018-2021 de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM), ainsi que des déclarations de S. E. l'Ambassadeur Hermann Immongault, Représentant permanent de la République du Gabon auprès de l'UA et Président du CPS pour le mois de février 2019, ainsi que par S. E. l'Ambassadeur Smail Chergui, Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine ;
2. **Rappelle** toutes ses décisions et prises de position antérieures sur la situation en Somalie et l'AMISOM, en particulier le communiqué [PSC/MIN/COMM.3 (DCCCVI)] adopté lors de sa 806^{ème} réunion tenue le 7 novembre 2018, le communiqué [PSC/MIN/COMM.3 (DCCLXXXII)], adopté lors de 782^{ème} réunion tenue le 27 juin 2018, et le communiqué [PSC/PR/COMM.(DCCLXIX)] adopté lors de 769^{ème} réunion tenue le 30 avril 2018. Le Conseil rappelle en outre, en particulier, le paragraphe 22 du communiqué de sa 782^{ème} réunion par lequel le Conseil a appelé à l'élaboration d'un nouveau concept d'opérations de l'AMISOM (CONOPs) en adéquation avec le soutien à apporter à la mise en œuvre du Plan de transition en Somalie (STP) et des activités connexes ;
3. **Salue** les progrès constants accomplis par le Gouvernement fédéral de la Somalie (GFS), y compris son engagement à créer les conditions visant à faciliter la mise en œuvre effective du Plan de transition pour la Somalie, qui constitue la base du CONOPs 2018-2021 de l'AMISOM, dans le contexte des nouveaux développements politiques dans la Corne de l'Afrique ;
4. **Félicite** la Commission et l'AMISOM pour la finalisation du CONOPs 2018-2021 de l'AMISOM, ainsi que la Mission elle-même et les pays contributeurs de troupes et de police pour les progrès accomplis à ce jour dans la mise en œuvre des tâches prioritaires définies dans le communiqué de la 782^{ème} réunion du CPS et la résolution 2431 (2018) du Conseil de sécurité des Nations Unies (CSUN) en appui au STP, en vue de la reconfiguration, de la transition et du retrait de l'AMISOM ;
5. **Rappelle** la décision du Conseil de sécurité des Nations Unies, tel que contenue dans la résolution 2431 (2018), sur la réduction de 1.000 soldats de l'AMISOM d'ici au 28 février 2019 ;
6. **Souligne également** que le succès de la mise en œuvre du CONOPs 2018-2021 de l'AMISOM et du Plan de transition pour la Somalie dépendra largement de la génération effective des Forces de sécurité somaliennes requises pour assurer de manière graduelle et progressive le relai de l'AMISOM dans les responsabilités liées à la sécurité, la mise à disposition du personnel formé et équipé requis par les pays

contributeurs de troupes et de police et la disponibilité des ressources requises et prévisibles pour l'autonomie de l'AMISOM, afin de soutenir le GFS dans la mise en œuvre le STP. À cet égard, le Conseil appelle les Nations Unies et toutes les parties prenantes à continuer de soutenir l'AMISOM et le GFS en apportant les ressources nécessaires à la mise en œuvre effective du CONOPs 2018-2021 de l'AMISOM et du STP ;

7. **Salue** les consultations et la coordination conjointes en cours entre l'AMISOM et le GFS dans le cadre du Groupe de travail UA-Somalie, afin de faciliter la mise en œuvre effective du STP et du CONOPs 2018-2021 de l'AMISOM ;

8. **Rend hommage** aux pays contributeurs de troupes et de police de l'AMISOM pour les énormes sacrifices consentis, en particulier ceux qui ont payé le prix ultime pour la promotion de la paix, de la sécurité, de la stabilité et de la réconciliation en Somalie. Dans le même contexte, le Conseil souhaite un prompt rétablissement à tous les membres du personnel de l'AMISOM qui ont été blessés ;

9. **Réitère sa gratitude** aux Nations Unies, à l'UE et aux autres partenaires bilatéraux pour leur soutien continu à l'AMISOM, ainsi qu'aux efforts déployés par le GFS ;

10. **Adopte** le CONOPs 2018-2021 de l'AMISOM et demande à la Commission de faciliter sa mise en œuvre et de faire régulièrement rapport au Conseil sur les progrès accomplis ;

11. **Demande également** au Président de la Commission de transmettre le présent communiqué et le CONOPs 2018-2021 de l'AMISOM aux membres africains du Conseil de sécurité des Nations Unies (A3), ainsi qu'au Secrétaire général des Nations Unies, pour diffusion aux membres du Conseil de sécurité en tant que documents de travail, le cas échéant ;

12. **Décide** de rester activement saisi de la question.
